

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

**QUARANTE-TROISIÈME SESSION**

*Documents officiels\**



PREMIERE COMMISSION  
9e séance  
tenue le  
jeudi 20 octobre 1988  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 9e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.1/43/PV.9  
25 octobre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINTS 52 A 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)  
DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. ESSY (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous présenter nos sincères félicitations pour l'unanimité qui s'est faite sur votre nom pour vous porter à la présidence de notre commission, dont le rôle primordial dans le contexte actuel des relations internationales n'est plus à démontrer.

Mes félicitations s'adressent également aux membres du Bureau appelés à vous seconder dans votre lourde tâche.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer à notre ami et frère, l'Ambassadeur Bagbeni Adeito, du Zaïre, toute notre appréciation pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux de notre commission, travaux dont le succès a été caractérisé par un nombre record de résolutions adoptées par consensus.

Après la guerre froide avant-hier, la détente hier, la confrontation, nous assistons aujourd'hui à une amélioration substantielle des rapports Est-Ouest qui fait déferler sur le monde un vent d'optimisme. Cette situation est d'autant plus réjouissante qu'elle était inattendue après une longue période au cours de laquelle les deux plus hauts responsables des deux superpuissances avaient évité de se rencontrer. Puis, successivement, depuis novembre 1985, quatre rencontres au sommet ont provoqué un véritable électrochoc, qui permet aujourd'hui au monde de rêver presque d'une paix universelle et perpétuelle se traduisant dans un désarmement général, complet, permanent et contrôlé.

L'évolution de la nouvelle pensée politique en Union soviétique, avalisée en février 1986 par le vingt-septième Congrès et marquée de l'empreinte incontestable du Secrétaire général Mikhail Gorbatchev, n'est pas étrangère à cette heureuse évolution des relations internationales, qui peut être une chance pour l'humanité dans l'édification d'un nouveau système de sécurité internationale plus sûr et plus efficace.

Le climat politique est une condition nécessaire - peut-être pas suffisante - pour freiner la course aux armements. Un environnement global propice prédispose à plus de succès dans la plupart des négociations relatives au désarmement.

C'est la raison pour laquelle de nombreuses délégations, dont la mienne, avaient espéré que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

M. Essy (Côte d'Ivoire)

consacrée au désarmement, enrobée dans l'euphorie de la signature du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, aurait largement ouvert la voie qui conduirait l'humanité à un avenir plus sécurisant.

Malheureusement, les résultats de cette session ont été en deçà des larges espoirs qu'elle avait suscités dans la communauté internationale. Il n'en reste pas moins que la qualité et le nombre impressionnant des participants - délégations officielles et représentants des ONG - ont démontré l'existence d'une solide commune conscience d'hommes et de femmes venus de tous les horizons et qui sont prêts à faire face à cette course aux armements qui paraissait être devenue jusqu'à présent une fatalité qu'on ne pouvait arrêter, encore moins inverser. Comme l'a justement relevé le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, cette session a permis de dégager une certaine convergence des points de vue sur le désarmement et la confirmation d'un certain nombre d'éléments importants acceptés par toutes les parties et qui serviront de base à des discussions que nous espérons fructueuses au cours des travaux de notre commission.

Aujourd'hui, grâce à la signature du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, nous venons d'assister enfin pour la première fois à un processus réel de désarmement avec l'élimination de 4 à 5 % des armes nucléaires. C'est déjà impressionnant. Mais, comme l'a dit Napoléon, "Il n'y a rien de fait tant qu'il reste encore à faire". Et c'est bien le moment de se souvenir de ces paroles, car il nous reste de longs chemins à parcourir pour un désarmement plus substantiel qui signifierait une sécurité accrue pour tous sur cette terre. D'après toutes les déclarations des puissances qui disposent de la capacité nucléaire, un traité sur la réduction de 50 % des armes stratégiques est à présent envisageable à court terme. Un tel avènement confirmerait encore de façon beaucoup plus significative cette évolution vers une réduction des armements, permettant à l'horizon de s'éclairer davantage de quelques signes d'espoir. Cet espoir peut se révéler pourtant illusoire s'il ne prend pas en considération les expériences du passé, où l'on a vu des retournements imprévisibles lorsque des ennemis irréductibles se sont retrouvés parfois quelque temps dans le même camp pour se séparer ensuite. L'histoire des relations internationales est faite de mouvances et de crises destinées parfois à un avantage psychologique, pour aboutir à l'organisation d'un nouveau type de coexistence. Des crises de Berlin à celle des euromissiles, du dégel de 1953, après la mort de Staline, à l'avènement de la perestroïka, l'issue est toujours ouverte.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Mais l'arme atomique - l'incertitude terrible d'une guerre nucléaire et ses conséquences incalculables pour la survie même de l'humanité - nous permet de penser que la présente évolution, résultat des réflexions de tous les hauts responsables dans le monde, est une évolution spécifique "sui generis" même, différente de celle du passé et au sein de laquelle il ne peut y avoir place pour des comportements erratiques, en raison des graves conséquences que cela pourrait revêtir pour l'humanité tout entière.

La Côte d'Ivoire, qui veut toujours oeuvrer au sein des forces pour le triomphe de la paix et non parmi celles de la guerre, apportera sur ce thème du désarmement nucléaire son ferme soutien à toutes les propositions et résolutions destinées à écarter toujours davantage de nos têtes cette épée de Damoclès représentée par l'armement nucléaire.

Toute réflexion sur les armements part de la notion de sécurité, comme cela se reflète dans le dicton romain selon lequel "Si tu veux la paix, prépare la guerre".

La sécurité est fondamentalement relative. Pour les pays développés dont toutes les récentes études prévoient pour 1988-1989 un taux de croissance de plus de 3 %, la notion de sécurité est appréhendable surtout à travers des comparaisons des potentiels militaires. Ainsi, le monde développé dans le contexte de l'ordre mondial actuel a réussi à atteindre deux objectifs impensables, à savoir la paix et la croissance.

En comparaison avec les pays du sud, étranglés et écrasés sous le poids de leur dette et par les politiques d'ajustement structurel du Fonds monétaire international, comment alors parler de paix, de croissance et de développement pour ces pays qui ne connaissent que la misère et la désolation. L'esprit de spéculation qui préside aujourd'hui au commerce des matières premières et qui s'oppose à une juste rémunération de nos produits, conjugué avec la détérioration des termes de l'échange contrecarrent aujourd'hui tous nos efforts de développement. Les fluctuations erratiques des taux de change ainsi que les fluctuations annuelles des prix de nos produits au cours d'une campagne, généralement dans le sens de la baisse, n'ont-elles pas sur nos économies les mêmes effets que des fusées Pershing-2 ou SS-20 dans la mesure où elles peuvent déstabiliser nos Etats et porter même atteinte à leur existence en tant qu'Etat souverain?

Il est de plus prouvé avec l'expérience que nous vivons à présent dans le sud, que l'on ne saurait effectivement définir la sécurité uniquement en terme

M. Essy (Côte d'Ivoire)

militaire, ni la garantir totalement par des moyens militaires. Le surarmement tout comme le sous-développement sont devenus à des degrés divers, certes, des menaces à la sécurité internationale. La sécurité dans ce monde complexe d'aujourd'hui n'est pas surtout un concept militaire, elle est également économique, écologique et sociale.

Tout cela prouve combien la France a eu très tôt raison lorsqu'elle a proposé de créer un Fonds international de désarmement pour le développement; proposition qui, plus tard élaborée, a permis la tenue de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement. Ma délégation espère que la communauté internationale apportera concrètement son appui au programme d'action adopté par cette conférence et que la résolution 42/45 adoptée sans vote à la quarante-deuxième session pourrait cette année donner plus de directives spécifiques aux organes appropriés du système des Nations Unies, dans la mesure où la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement n'a pas obtenu les résultats escomptés.

L'actualité de ces derniers mois nous a fait découvrir les horreurs de ce que peuvent occasionner les armes chimiques. Il est urgent qu'à l'instar de la Convention de 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques ou à toxines, un accord concernant une interdiction semblable des armes chimiques voie rapidement le jour. Nous avons pris acte dans ce domaine des propositions concrètes du Président Mitterrand, tout comme des bonnes dispositions affirmées par les diverses puissances, quant à la nécessité de conclure rapidement un tel accord. Nous espérons que le problème de l'évaluation des stocks sera surmonté rapidement et qu'un traité multilatéral éliminant les armes chimiques pourrait être conclu cette année à Genève.

Plus qu'un texte contraignant, c'est à la morale qu'il faudra faire appel pour exprimer la réprobation de la conscience universelle face à toute possible utilisation de cette catégorie d'armes sur la planète.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reconnaît le droit de tous les pays d'accéder au progrès qu'est l'atome, tout en empêchant la diffusion de l'arme nucléaire. La Côte d'Ivoire, qui a souscrit à ce traité, appuie l'organisation, en 1990, de la quatrième conférence des parties à ce traité, chargée d'examiner son application et de mesurer son impact sur l'arrêt de la course aux armes nucléaires. Nous pensons à cet égard que tous les efforts doivent être tentés pour encourager certains pays à accéder à ce traité malgré la réprobation de la communauté internationale à l'égard de leur politique nationale.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

L'évolution que nous constatons actuellement dans les relations internationales nous a permis de mieux appréhender le potentiel et la place de choix occupée par notre organisation dans la recherche d'une solution à toutes les situations conflictuelles de ce monde. Nous espérons que le regain de confiance manifesté à son égard par l'une des grandes puissances de la voir jouer un rôle central dans les questions du désarmement s'étendra bientôt comme une tache d'huile. A cet égard, mon pays est en faveur de tous les efforts qui, sans porter atteinte à la structure institutionnelle de la Charte, visent à permettre aux Etats d'en tirer le meilleur parti possible. Nous examinerons avec un esprit positif toute proposition qui va dans ce sens.

La Côte d'Ivoire se caractérise aujourd'hui dans les relations internationales comme un pays de dialogue, de dialogue perpétuel, tant dans le cadre de sa politique intérieure pour renforcer toujours l'unité nationale, que dans sa politique extérieure à l'égard de toutes les situations conflictuelles. Nous sommes donc heureux de la découverte à présent par de nombreux dirigeants et responsables de ce concept de dialogue qui, selon mon président, n'est pas l'arme des faibles mais bien au contraire l'arme des forts.

Nous nous réjouissons du dialogue instauré entre les deux superpuissances et espérons qu'elles propageront rapidement le virus de la paix sur notre planète. A cet égard, la recherche d'une paix durable dans le cadre des conflits régionaux que nous connaissons aujourd'hui devrait tenir compte du fait que chacun de ces conflits possède sa propre dynamique, ses raisons internes enracinées dans son histoire. Les arrangements possibles entre les puissances extérieures à ces régions et qui seraient destinés uniquement à la sauvegarde des intérêts géopolitiques conjoncturels de ces puissances dans la région ne pourront jamais à eux seuls résoudre d'une manière radicale ces conflits.

La Côte d'Ivoire, qui a fait de la paix sa seconde religion, est consciente que l'être humain forge lui-même son avenir de paix ou bascule dans les désordres de la guerre. Comme le stipule l'Acte constitutif de l'Unesco, "les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix". Et c'est pour contribuer davantage au renforcement de la paix, de la vraie paix, celle des coeurs et des esprits, que la Fondation internationale pour la paix organisera en 1989 à Yamoussoukro, en collaboration avec l'Unesco, une conférence qui réunira d'éminentes personnalités autour du thème : La paix dans l'esprit des hommes.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Nous espérons que le produit des réflexions qui seront issues de ces assises nous permettront d'appréhender encore davantage tous les éléments constitutifs d'une vraie paix pour nous doter des meilleurs atouts possibles afin de mieux oeuvrer toujours à son raffermissement durable entre les hommes.

M. MOREL (France) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous dire la satisfaction que nous éprouvons à vous voir présider nos travaux pour cette année. A l'étroitesse et à la richesse des liens d'alliance et d'amitié entre la France et le Canada s'ajoute le fait que notre délégation a pu, au cours des dernières années, apprécier votre autorité et votre vaste expérience.

Au nom de l'Europe des Douze, le représentant de la Grèce a présenté notre point de vue commun sur les grandes orientations des pays de la Communauté européenne en matière de sécurité. Le propre de l'Europe que nous construisons est de se rapprocher chaque jour un peu plus sur les questions essentielles, y compris la sécurité et le désarmement, sans que chacun renonce pour autant à son identité. C'est pourquoi j'apporterai aujourd'hui, en complément, le point de vue propre à la France.

Je partirai d'abord de l'expérience récente de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avant d'aborder les trois grands domaines du désarmement que sont le nucléaire, l'espace et le conventionnel. Enfin je traiterai plus spécifiquement, en raison de l'actualité, du désarmement chimique.

S'agissant de la troisième session, ce n'est pas le moment de revenir en arrière, ou d'épiloguer. Les mois d'été nous ont permis de mieux en évaluer les résultats, et d'arriver à un début d'appréciation commune, même si les nuances sont importantes entre ceux qui pensent qu'il n'était sans doute pas possible de faire mieux, et ceux qui considèrent qu'il vaut mieux reconnaître la réalité de l'échec. Nous avons eu l'occasion, pour notre part, de souligner le caractère ambivalent de cette session, à la fois décevante et stimulante.

L'absence de résultat final n'a pas effacé les avancées accomplies pendant la session. La mobilisation de la communauté internationale, l'approfondissement du débat sur les concepts du désarmement sans exclusive au profit du nucléaire, le développement rapide des thèmes horizontaux tels que la vérification, les mesures de confiance, l'assistance, la transparence, les procédures d'enquête ou encore la maîtrise des technologies sensibles, la relation complexe existant entre le

M. Morel (France)

désarmement et le développement, enfin la consolidation de l'appareil institutionnel du désarmement multilatéral, y compris l'UNIDIR, sont autant de raisons de relancer et d'intensifier nos travaux.

Il est vrai que nous sommes restés en chemin, et que l'on peut garder le sentiment d'un rendez-vous manqué. La persistance de certaines rigidités a freiné l'émergence d'une conception réaliste du désarmement multilatéral. Mais nous croyons, pour notre part, qu'un renouveau a été malgré tout amorcé, et qu'il s'agit maintenant de poursuivre dans cette voie. A cet égard, les succès remportés cet été par l'Organisation des Nations Unies, et en particulier par son secrétaire général, dans le règlement ou l'apaisement de plusieurs conflits régionaux majeurs montrent que ce n'est pas le moment de cultiver sa déception, mais que c'est bien au contraire le moment d'affirmer le rôle que doit jouer le désarmement multilatéral dans l'organisation de la sécurité internationale.

Evitons sur ce sujet de revenir une fois de plus aux formules toutes faites, aux stéréotypes bien connus. Essayons de partir des faits.

Qu'il s'agisse du bilatéral ou du multilatéral, le bilan est contrasté.

La conclusion du traité sur les forces nucléaires intermédiaires soviétiques et américaines représente un progrès très important. Sa mise en oeuvre et le début des destructions effectives lui donnent maintenant un tour difficilement réversible. Mais, dans le même temps, il faut constater que si l'objectif d'un accord sur la réduction de moitié des arsenaux stratégiques des Etats-Unis et de l'URSS demeure, l'échéance recule. De même, la portée des réductions devient plus incertaine; il n'est pas assuré en effet que le futur traité couvrira toutes les armes stratégiques américaines et soviétiques. Bien sûr, les négociations se poursuivent activement, et tout le monde comprend l'extrême difficulté de certains points restant à résoudre. Mais il n'est pas moins indispensable d'inviter les deux plus grandes puissances à se conformer strictement au cadre qu'elles se sont elles-mêmes fixé.

On peut aussi regretter que le désarmement multilatéral n'ait pas suffisamment progressé. Cependant, les avancées enregistrées à Vienne dans un cadre certes régional, mais déterminant pour l'évolution des relations Est-Ouest et pour la sécurité internationale, montrent bien que le désarmement conventionnel a enfin trouvé un forum adéquat de négociation. De même, dans le domaine chimique, l'expérience récente montre que la communauté internationale dispose des

M. Morel (France)

instruments juridiques et des moyens de négociation pour avancer vers l'interdiction totale. J'y reviendrai.

La relation entre le bilatéral, le régional et le multilatéral ne peut donc pas être définie, et encore moins décrétée, une fois pour toutes. Dès lors que chacun serait convaincu qu'un effort de désarmement dans quelque domaine que ce soit offrirait le moyen d'améliorer la sécurité, aucune hiérarchie, aucune exclusive, aucune priorité ne devrait pouvoir y faire obstacle.

Nul exemple n'est plus illustratif, à cet égard, que celui de la vérification, qui bénéficie désormais d'un accord de principe général. Après la première percée du Document de Stockholm en 1986, l'imposante architecture des mécanismes du Traité FNI, les pas en avant enregistrés depuis plus d'un an dans le cadre de la négociation chimique à Genève et les travaux de la Commission du désarmement en mai dernier ont eu pour effet que les règles de base de la vérification font désormais l'objet d'un consensus très large et croissant. Il faut certes veiller à la spécificité des mesures arrêtées. Ce qui est bon pour la vérification d'un accord soviéto-américain sur une catégorie particulière d'armements n'est pas nécessairement bon, ni même transposable, dans d'autres négociations. Mais chaque négociation tire désormais parti directement ou indirectement de l'expérience acquise dans d'autres.

Nous avons donc tout intérêt à garder un caractère ouvert à la poursuite des travaux en matière de vérification au sein des Nations Unies. C'est pourquoi nous avons choisi de nous associer au Canada pour présenter prochainement un projet de résolution relatif à une étude du Secrétaire général sur la vérification. Nous espérons que ce texte, qui reprend les résultats auxquels nous étions presque parvenus à la fin de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, restera ce qu'il est dès le départ, dès maintenant, à savoir un texte de compromis, et qu'il pourra être soutenu par toutes les délégations.

M. Morel (France)

En ce qui concerne les grands domaines de la négociation multilatérale, et pour commencer par l'arme atomique, je dois rappeler l'importance que la France attache à la dissuasion nucléaire, qui reste le fondement de sa propre sécurité, de celle de l'Europe, et plus généralement de l'équilibre des relations Est-Ouest. Nous savons bien que l'arme nucléaire est au centre d'un grand débat. Mais il ne faut pas se tromper de cible. Ce qui est absurde, nocif et dangereux, ce n'est pas la dissuasion en tant que telle, qui a pour but d'empêcher la guerre, mais bien la recherche de la sécurité absolue au mépris de celle de l'autre, et l'accumulation inutile, coûteuse, déstabilisante des armements.

Quant à notre participation, le moment venu, au désarmement nucléaire, le Président de la République française a rappelé, ici même à New York, le 29 septembre, les trois conditions qu'il avait déjà définies en 1983 devant l'Assemblée générale : réduction drastique des arsenaux des deux plus grandes puissances, arrêt de la surenchère antimissile, antisatellite et anti-sous-marine, enfin correction des déséquilibres conventionnels et disparition de la menace chimique. Je n'y reviendrai donc pas.

S'agissant des essais nucléaires, je voudrais rappeler ici la décision annoncée le 2 juin dernier devant la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement par le Ministre français des affaires étrangères, de procéder à la notification chaque année du nombre des essais accomplis au cours de l'année civile précédente. C'est ce que nous nous engageons à faire pour l'année 1988. Ce souci de transparence et d'objectivité, dois-je le rappeler, a toujours inspiré notre démarche vis-à-vis des Etats riverains du Pacifique Sud. Objectivité dont nous souhaitons qu'elle soit la règle pour tous en la matière. Ceci ne semble pas toujours être le cas puisque la note du Secrétaire général (A/43/625), rédigée sur la base de la résolution 42/38 C, fait référence aux éléments fournis sur les essais français par certains Etats qui, curieusement, n'en ont pas fait autant pour d'autres puissances nucléaires. Est-ce à dire qu'il y a deux poids et deux mesures?

Lors du débat de la Commission politique spéciale consacré aux effets des rayonnements ionisants, certains ont regretté que la France n'ait pas adhéré aux protocoles du Traité de Rarotonga. Le Ministre français des affaires étrangères a exprimé lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en juin dernier, la position de notre pays. Je rappelle

M. Morel (France)

que l'établissement d'une zone dénucléarisée doit répondre selon nous à trois critères : premièrement, l'assentiment unanime des Etats. En la circonstance, cette condition n'est pas remplie; elle ne peut l'être; manifestement le Traité de Rarotonga vise un des Etats de la région qui y procède à des essais nucléaires; deuxième condition, la pertinence géographique; cette condition ne nous semble pas non plus satisfaite, en raison du contexte stratégique propre à l'océan Pacifique, qui, à notre avis, doit être considéré comme un tout; troisième condition, la pertinence militaire; elle disparaît en la circonstance devant l'absence complète de risques de prolifération nucléaire dans la zone couverte par ce traité.

J'en viens à la prévention de la course aux armements dans l'espace, à laquelle la France accorde depuis longtemps un intérêt particulier.

L'évolution récente des débats entre les Etats-Unis et l'Union soviétique doit nous conduire en premier lieu à réaffirmer l'importance cruciale, je dirai même croissante, du plein respect des dispositions du Traité ABM, signé entre deux pays certes, mais qui, de l'avis général, joue un rôle essentiel dans le maintien de la stabilité stratégique et partant, de la sécurité internationale.

Cependant, la prévention de la course aux armements dans l'espace ne peut pas être l'affaire de deux Etats seulement. De plus en plus, la communauté internationale devra être en mesure de prévenir et de corriger les situations à risque, de tenir compte du développement normal et même utile parce que stabilisant, des activités militaires spatiales non offensives, et de rechercher une compatibilité plus grande entre les divers systèmes spatiaux.

Nous avons exposé en juin dernier trois concepts étroitement liés : la non-interférence avec les activités spatiales pacifiques, le renforcement de la procédure d'immatriculation des engins spatiaux et l'élaboration d'un "code de conduite" spatial, c'est-à-dire des règles de comportement pour les engins spatiaux.

Certains proposent un regroupement de toutes les activités relatives à l'espace sous l'égide d'une seule et même organisation mondiale. Peut-être y arriverons-nous un jour. Mais dans une affaire aussi importante, il ne faut pas que les institutions précèdent les besoins. Cela nous détournerait en tout cas de ce qui est aujourd'hui indispensable, à savoir le renforcement par étapes du régime international de l'espace par le biais d'un certain nombre de mesures spécifiques.

Dès 1978, la France avait ainsi proposé la création d'une agence internationale de satellites de contrôle. L'expérience acquise et les débats

M. Morel (France)

intervenues depuis nous ont conduit à nous concentrer, pour le moment, sur la première étape proposée dans le rapport des Nations Unies de 1983, et à suggérer ici même, en juin dernier, la création d'une agence de traitement et d'interprétation des images spatiales. Comme je viens de le dire, il faut également perfectionner l'enregistrement et définir des règles de comportement. A cet effet, la France fera le moment venu des propositions concrètes.

Pour ce qui concerne le désarmement classique, l'attention se tourne maintenant vers Vienne, où l'on peut considérer que le mandat des nouvelles négociations sur la stabilité conventionnelle et les mesures de confiance est pratiquement acquis. Dans ces conditions, nous continuons d'espérer que l'adoption du document final, substantiel et équilibré, de la réunion de la CSCE de Vienne permettra d'engager ces nouvelles négociations d'ici la fin de l'année, ou au plus tard au début de l'année prochaine. Dès à présent, la France, en consultation avec ses partenaires et alliés, prépare activement l'ouverture de ces négociations, dont le Président de la République a confirmé ici même toute l'importance que nous y attachons.

Il ne s'agira pas, à la différence des négociations dites MBFR, de négociations d'alliance à alliance. Chaque pays participant s'y exprimera lui-même. Pour sa part, la France entend y être active et constructive. Elle constate en effet qu'il existe aujourd'hui une possibilité d'obtenir, par la négociation, une plus grande stabilité à des niveaux de force moins élevés.

Nous ne nous dissimulons pas le caractère historique de la tâche qui consiste à réduire de façon progressive mais très concrète un des éléments fondamentaux de l'affrontement Est-Ouest. C'est pourquoi nous avons l'intention de proposer à la Première Commission une résolution permettant de souligner l'importance de l'étape qui est sur le point d'être franchie.

A propos des armements classiques, on a pu constater récemment, et en particulier lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, un regain d'intérêt pour la question des transferts d'armements, qui a suscité un ensemble de propositions, et en particulier celle relative à l'établissement d'un registre. Je ne puis cacher les interrogations de mon pays devant cet afflux de suggestions.

M. Morel (France)

Qui ne voit l'extrême difficulté qu'il y aura à saisir ce qui le plus souvent est insaisissable? Plus précisément, quels critères envisage-t-on pour traiter de la question des transferts à l'intérieur des alliances, et des armements produits en coopération?

Qu'on ne s'y trompe pas. Nous sommes tout à fait prêts à débattre, par exemple dans le cadre de la Commission du désarmement, de la question des transferts d'armes. Mais nous voudrions mettre en garde contre le risque d'une sérieuse erreur de méthode. Avant que la communauté internationale ne soit en mesure de définir des orientations concrètes en la matière, il faut commencer par le commencement, c'est-à-dire avoir une connaissance précise du problème sous tous ses aspects. Nous devrions ainsi étudier d'abord la possibilité et les modalités d'une évaluation des transferts internationaux d'armements, à propos de laquelle nous savons tous que chiffres et opinions divergent considérablement.

La France a toujours été favorable à l'échange d'informations objectives sur les potentiels militaires. Cet effort de transparence pourrait utilement s'appliquer, non seulement aux dépenses militaires nationales mais aussi au commerce mondial d'armements.

J'en viens à la question du désarmement chimique. Le Président de la République française a approuvé l'idée du Président Reagan d'une conférence internationale consacrée à l'interdiction d'emploi des armes chimiques. La France invite aujourd'hui, en tant que dépositaire du Protocole de Genève du 17 juin 1925, tous les Etats parties et les autres pays intéressés participant aux travaux des Nations Unies, à titre de membres ou d'observateurs, à prendre part à une Conférence ad hoc qui se tiendra à Paris du 7 au 11 janvier 1989.

Le premier but de la Conférence, c'est bien sûr la confirmation solennelle par toutes les parties de leur pleine adhésion au Protocole de Genève. Il s'agit bien d'un acte politique, afin d'écartier fermement tout ce qui pourrait nuire à l'autorité de la prohibition d'usage des armes chimiques édictée par le Protocole de 1925. La Conférence n'entraînera à cet égard aucune modification d'ordre juridique quant au Protocole, celui-ci ne prévoyant d'ailleurs aucune procédure d'amendement.

Cependant, cette confirmation sera politiquement plus forte encore si nous enregistrons à l'occasion de la Conférence de Paris l'adhésion de nouveaux Etats parties. Nous souhaitons évidemment qu'ils soient le plus nombreux possible.

M. Morel (France)

Dans le même temps, la réaffirmation de l'engagement souscrit doit aller de pair avec la reconnaissance du caractère urgent et prioritaire de la négociation de la Convention d'interdiction complète en cours à Genève au sein de la Conférence du désarmement. Loin de se nuire, ces deux actes politiques peuvent et doivent se conforter mutuellement.

Nous nous trouvons à la croisée des chemins : ou bien nous ne faisons rien face au risque de banalisation de l'usage de l'arme chimique, ce qui ruinerait par avance tout régime d'interdiction; ou bien nous restaurons pleinement l'autorité du Protocole, et cela donnera l'impulsion politique indispensable pour mener à son terme la négociation d'une convention d'interdiction universelle, crédible et durable. La Conférence de Paris offre à tous les Etats la possibilité de faire ce choix dans la clarté.

Nous parviendrons d'autant mieux à travailler à la préservation de l'autorité du Protocole et à donner l'impulsion nécessaire à la négociation de la future convention que nous aurons, ici à New York, précisé notre conception de ce que doit être le rôle indispensable des Nations Unies.

A cet égard, pourquoi une conférence ad hoc et non pas une conférence des Nations Unies? La réponse est d'abord d'ordre pratique : nous pensons qu'il faut aller vite, et la procédure des Nations Unies comporte inévitablement des délais substantiels. Mais il y aurait aussi un risque politique, celui d'établir, sans même le vouloir, un forum parallèle de négociations qui nuirait aux travaux de Genève.

Bien évidemment, nous comptons vivement sur la participation active du Secrétaire général des Nations Unies et sur le concours du Secrétariat.

En outre, nous demanderons à l'Assemblée générale d'apporter son soutien à la Conférence et nous proposerons à cet effet avec le Canada et la Pologne, coauteurs de la résolution générale sur les armes chimiques, les dispositions correspondantes.

Quant au rôle spécifique de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des armes chimiques, il est de manifester, d'encourager, et dans une certaine mesure, d'exercer directement la vigilance de la communauté internationale. La France a proposé, il y a cinq ans, d'accentuer ce rôle indispensable en soumettant à la trente-septième Assemblée générale la résolution 37/98 D établissant la procédure d'enquête du Secrétaire général en cas d'allégation d'usage d'armes chimiques. Cette procédure a fait ses preuves et bénéficie depuis l'an dernier,

M. Morel (France)

grâce à la résolution 42/37 C, d'un soutien unanime. Il convient de l'améliorer encore en lui donnant un caractère plus méthodique, mais non automatique. Telle est à notre avis la tâche urgente, tout le montre, qui incombe au Groupe d'étude qui a été créé l'an dernier par la même résolution. Nous regrettons à cet égard qu'il n'ait pas été possible de mener à leur terme les travaux de ce groupe, et nous espérons leur achèvement dans les tout prochains mois, de façon que le Secrétaire général, doté en la matière de pouvoirs propres, soumette à la quarante-quatrième session un dispositif amélioré.

La souplesse est d'autant plus importante en la circonstance qu'il faut éviter, j'y reviens, d'instaurer un dispositif juridique particulier qui concurrencerait d'une façon ou d'une autre celui qui est en cours de négociation à Genève.

Bien sûr, il y a les pouvoirs de sanction du Conseil de sécurité, qui dépendent de sa seule appréciation. Mais pour le reste, afin d'éviter toute confusion, il faut s'en tenir à l'autodiscipline et à l'appréciation des Etats.

Si l'on essaie ainsi d'adopter une perspective d'ensemble, la tâche qui nous attend dans les prochaines semaines, ici à New York, puis à Genève et à Paris, est bien de définir l'équilibre approprié entre la vigilance de la communauté internationale, la réaffirmation de l'interdiction d'usage et la négociation de la Convention.

M. Morel (France)

Quant à la préparation de la Conférence de Paris, il ressort clairement de ce qui précède qu'elle doit être relativement légère et informelle. Nous proposons que cette réunion à haut niveau politique, et donc relativement brève, débouche sur un document court et dense, et ne s'attarde pas à des négociations d'ordre technique.

Ma délégation participera aux travaux de la Commission tout en menant activement, dans un premier temps, des consultations avec toutes les délégations intéressées. Simultanément, et par la voie diplomatique, notre pays fera connaître aux pays parties au Protocole et aux autres Etats intéressés les dispositions pratiques envisagées. Ensuite, à la mi-novembre, lorsque notre commission aura voté les projets de résolution concernant le désarmement chimique, notre délégation se propose d'organiser ici même plusieurs réunions informelles, ouvertes à toutes les délégations en vue d'organiser un premier échange de vues sur la Conférence de Paris.

Tel est, Monsieur le Président, le cadre que nous proposons. Nous ne nous dissimulons pas la complexité de l'exercice. Mais nous sommes encore plus conscients de l'importance de l'enjeu, et c'est bien cette préoccupation qui doit prévaloir. Il y a des moments où la communauté internationale doit ainsi prendre rendez-vous avec l'Histoire.

M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, je vous félicite à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission. Vos connaissances et votre grande expérience en matière de désarmement seront certainement de la plus grande utilité à la Commission. Je vous souhaite tout le succès possible dans vos travaux.

Nous sommes reconnaissants également aux délégations qui ont appuyé la candidature de la République socialiste soviétique d'Ukraine à la vice-présidence. Je tiens à donner à tous l'assurance que les représentants de la République socialiste soviétique d'Ukraine à la Première Commission feront tout pour justifier la confiance qui leur a été faite et l'honneur qui leur a été conféré.

La discussion qui se déroule actuellement au Comité confirme la thèse qui a dominé le débat général de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ainsi que le débat récent qui a eu lieu en séance

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

plénière au cours de la quarante-troisième session, thèse selon laquelle l'humanité a abordé une période très importante de son histoire, qui s'ouvre sur la véritable promesse d'un monde exempt d'armes nucléaires et de violence, à l'abri de la crainte, de la menace ou de la méfiance.

Toutefois, un tournant décisif et favorable n'a pas encore été pris dans ce sens. Il reste encore d'énormes stocks d'armes nucléaires capables de détruire plusieurs fois toute vie sur terre. Le perfectionnement technique des armes se poursuit et de nouveaux types d'armes sont mis au point alors que l'on essaie toujours avec persistance d'ouvrir à ces armes la porte de l'espace.

Tout cela exige que la communauté mondiale redouble rapidement d'efforts afin de mettre au point et d'étendre le processus de désarmement et de le rendre irréversible.

La solution pratique de cette tâche a commencé avec le Traité entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (FNI). Cet accord s'est fait sur la base d'un équilibre des intérêts lorsque chaque partie, guidée par le bon sens, a fait des concessions. Tout le monde y a gagné et un pas a été franchi vers le renforcement de la sécurité universelle.

Le Traité FNI est un exemple de la nouvelle pensée politique en action. Il représente la première mesure de désarmement nucléaire véritable qui devrait être suivie d'autres mesures, et avant tout de mesures propres à réduire sensiblement le nombre des armes nucléaires et, en fin de compte, à parvenir à leur élimination totale. La plus grande priorité s'attache incontestablement à la négociation d'une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives de l'Union soviétique et des Etats-Unis dans le respect du Traité sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles (ABM). Les résultats de la rencontre au Sommet de Moscou confirment que cet objectif est réaliste et peut être atteint.

La RSS d'Ukraine, avec tous les pays socialistes et bien d'autres pays, a toujours insisté sur le respect du Traité ABM, sous la forme qu'il revêtait lorsqu'il fut signé en 1972, parce que des mesures partielles de désarmement nucléaire n'aboutiront pas aux résultats escomptés si l'on n'empêche pas les armes nucléaires de pénétrer dans l'espace. C'est là la responsabilité de tous les Etats, sans exception. Notre organisation a un rôle important à jouer dans ce domaine. On pourrait mettre sur pied, sous les auspices des Nations Unies, des mécanismes internationaux propres à prévenir la course aux armements dans l'espace.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

L'Union soviétique a proposé de créer un organe d'inspection spatial international pour interdire les armes dans l'espace. L'idée de la création d'une agence satellite internationale de surveillance mérite d'être examinée. Le représentant de la France vient à l'instant d'attirer, une fois de plus, notre attention sur cette initiative prise par son pays. Il existe aussi d'autres propositions constructives à cet égard. Nous pensons que la session actuelle de l'Assemblée générale contribuera sensiblement à leur mise en oeuvre pratique. Il convient de conférer à la Conférence du désarmement à Genève un mandat qui lui permette d'entamer sans délai un travail concret relatif à la prévention de la course aux armements dans l'espace.

On est loin d'utiliser à plein le potentiel des mécanismes multilatéraux de désarmement lorsqu'il s'agit de résoudre la question déjà ancienne d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Une prompté élaboration par la Conférence d'un projet de traité multilatéral serait conforme aux intérêts de tous les Etats et constituerait une importante contribution collective au désarmement nucléaire.

Nous sommes convaincus que toutes les conditions nécessaires sont déjà réunies pour que la Conférence puisse se mettre d'accord sur les éléments fondamentaux d'un mécanisme international de vérification du non-déroulement d'essais nucléaires et pour qu'elle décide de créer un système global de surveillance des garanties relatives aux radiations utilisant les communications spatiales. Les pourparlers bilatéraux soviéto-américains ont un rôle important à jouer dans les efforts multilatéraux déployés afin de trouver une solution radicale au problème de l'interdiction des essais nucléaires. Compte tenu de la situation réelle et du niveau de disposition d'autres Etats nucléaires, l'objectif des pourparlers est de résoudre le problème, étape par étape, en passant par des stades intermédiaires tels que la limitation du nombre et de la puissance des essais nucléaires. De notre point de vue, cette approche est également acceptable et mérite l'appui de la communauté mondiale.

La réduction de la puissance et du nombre des explosions nucléaires, un accord sur des dispositions améliorées de vérification du respect des Traités de 1974 et 1976 et des expériences soviéto-américaines communes, tout cela est utile et bon. Cependant, l'Assemblée générale devrait confirmer à nouveau, sans aucune équivoque, qu'une interdiction générale et complète des essais nucléaires est le but final des efforts bilatéraux et multilatéraux.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

Il s'agit là d'un objectif réaliste qui peut être atteint. La communauté internationale a déjà acquis une expérience très utile en ce qui concerne l'interdiction réelle des essais d'armes nucléaires dans l'espace, dans l'atmosphère et sous l'eau. Il reste maintenant à déployer des efforts communs pour interdire les essais nucléaires souterrains.

La nouvelle situation est plus propice à la mise en oeuvre des nombreuses idées avancées par les Etats afin de créer des zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde. La création de ces zones renforcera sans doute le régime de non-prolifération. Voilà pourquoi nous estimons que les véritables partisans de la non-prolifération des armes nucléaires devraient préconiser la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

La communauté mondiale est à la veille d'une autre percée en matière de désarmement. Je songe au domaine des armes chimiques.

La Conférence du désarmement à Genève a fait un travail considérable de rédaction d'un texte de convention générale portant interdiction et destruction globales des armes chimiques. On peut déjà parler de la grande importance que revêt l'adoption de ce document. La Convention deviendrait le symbole du règlement heureux de ce problème très complexe du désarmement grâce aux méthodes de la diplomatie multilatérale et dans le respect des intérêts de tous les Etats. Nous nous rendons compte que, dans les négociations, il reste un certain nombre de dispositions qui n'ont pas été parachevées. Comme dans d'autres cas, il est nécessaire d'adopter une approche scrupuleuse, approfondie, équilibrée et conforme aux intérêts de tous. J'invite les participants aux négociations à mettre en regard ce qui a déjà été fait et ce qui reste à faire et j'espère que cette comparaison les incitera à redoubler d'efforts pour aboutir à la conclusion rapide et positive de leurs travaux. L'ensemble de la communauté mondiale l'attend.

Tout en progressant vers le désarmement nucléaire et spatial et vers l'interdiction et la destruction des armes chimiques, il importe aussi de passer sans retard à des réductions radicales des forces armées et des armements classiques.

La RSS d'Ukraine est convaincue qu'il est possible de parvenir à une sécurité non nucléaire fondée sur des armements classiques suffisants pour une stratégie défensive mais non offensive. La notion de "suffisance défensive" et de "stratégie non offensive" exige l'établissement d'un équilibre des forces à des niveaux réduits

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

et un changement progressif des structures militaires en vue d'éliminer la possibilité d'une attaque surprise ou d'opérations offensives.

Il faut traiter ces questions de toute urgence dans le cas du continent européen, où la concentration des forces armées et des armements classiques se trouve à un niveau critique. La position de principe des pays socialistes en ce qui concerne la réduction des armements classiques en Europe a été réaffirmée et détaillée dans les documents adoptés à la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Pacte de Varsovie, qui s'est tenue en juillet dernier à Varsovie. La RSS d'Ukraine se déclare favorable à la conclusion rapide des travaux concernant l'élaboration du mandat des entretiens sur la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe, de l'Atlantique à l'Oural, et pour une reprise des travaux de la Conférence sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe.

Pour faire avancer les négociations et pour dissiper la méfiance mutuelle, les Etats parties au Pacte de Varsovie ont proposé aux pays de l'OTAN d'échanger des données sur les forces armées et les armements classiques et de prévoir une vérification des données par des inspections sur place.

Le moment est venu de traiter la question du démantèlement de toutes les bases militaires en territoires étrangers. Il ne devrait y avoir aucune présence militaire au-delà des limites imposées par les frontières nationales. En tant que première mesure en vue de régler ce problème, nous considérons opportune la proposition visant à demander aux Etats membres des Nations Unies de présenter à intervalles réguliers au Secrétaire général des données fondamentales relatives à la présence militaire étrangère sur leurs territoires.

Les intérêts d'une sécurité générale et égale pour tous exigent la limitation et la réduction des activités navales et des activités militaires intenses dans diverses régions des océans. Il s'agit là d'un grand problème mondial. Pour le régler, on pourrait envisager une approche progressive en cherchant à se mettre d'accord sur les mesures les plus simples pour lesquelles il existe déjà une certaine entente. Il s'agit avant tout de garantir la sécurité des voies maritimes et d'appliquer aux forces navales les mesures propres à accroître la confiance. Nous estimons aussi qu'une approche régionale est efficace.

Bien entendu, les mesures propres à limiter les activités navales devraient tout d'abord s'appliquer aux pays qui possèdent les flottes les plus importantes du monde. L'élaboration de ces mesures exige une intensification des efforts

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

multilatéraux dans le cadre des Nations Unies. La composante navale des puissances militaires nationales ne devrait pas être soustraite aux discussions générales sur le désarmement mais, au contraire, étant donné son importance croissante, faire l'objet de l'examen le plus sérieux dans les négociations en vue d'inverser la course aux armements.

La RSS d'Ukraine appuie la proposition de convoquer une conférence internationale spéciale pour examiner la question de la limitation et de la réduction des forces navales de même que les mesures propres à accroître la confiance, la sécurité et la liberté de navigation en haute mer. Il serait judicieux de convoquer à cette fin une séance particulière du Conseil de sécurité.

Les efforts actuellement déployés pour réduire le désarmement donneront des résultats concrets uniquement s'il règne dans le domaine militaire plus de confiance, de franchise et de transparence. Ces éléments sont en quelque sorte le moteur du mécanisme de désarmement et ils exigent une attention toute particulière. Un exemple d'approche lucide et raisonnable est fourni par le Traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et à plus courte portée.

Il est indispensable également d'avoir recours à la vérification en tant que partie intégrante de la réduction des armements et du désarmement pour assurer la sécurité nationale et pour instaurer la confiance. La vérification et le respect des accords de désarmement ne sauraient être l'apanage de quelques Etats. La réalisation du désarmement intéresse l'humanité tout entière, ce qui exige une plus grande participation des Nations Unies aux questions de vérification. Nous jugeons opportune la proposition faite par l'Union soviétique à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement prévoyant, sous les auspices des Nations Unies, la création d'une agence internationale en tant que mécanisme de vérification internationale à une large échelle. La vérification internationale est également favorisée par les propositions tendant à créer une banque de données et un mécanisme pour vérifier la non-exécution d'essais nucléaires. La RSS d'Ukraine estime qu'il est temps de traiter sérieusement ces idées afin de les mettre progressivement en pratique en commençant par les mesures coordonnées les plus simples.

La RSS d'Ukraine est plus que jamais convaincue que l'Organisation des Nations Unies doit confirmer son autorité en tant que centre véritable de coordination des efforts de tous les Etats pour préserver la génération actuelle et

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

les générations futures du fléau de la guerre. La paix, la loi et l'ordre ne sauraient être garantis par les efforts de deux ou trois Etats, même si ce sont les plus puissants. C'est précisément pour cela qu'il est indispensable d'accroître l'efficacité des Nations Unies.

L'orientation des efforts communs déployés par les Etats pourrait se fonder sur les documents adoptés par consensus et une meilleure utilisation du Conseil de sécurité en tant qu'organe qui, selon l'Article 26 de la Charte, est chargé d'élaborer des plans qui seront soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements.

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

Les idées de l'Ukraine comme celles de la République populaire de Mongolie, de la République populaire de Pologne et de la République socialiste tchécoslovaque sur les moyens d'accroître le rôle et l'efficacité du Conseil de sécurité dans la recherche de solutions à court et à long terme aux problèmes du désarmement ont été présentées dans un document commun soumis à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement (document A/S-15/AC.1/2).

Nous souhaitons également voir rehausser l'autorité du Secrétaire général. Il convient de lui donner toute l'aide possible dans l'exécution des responsabilités que lui attribue la Charte. Il nous paraît important de faire des efforts pour rationaliser mieux encore le fonctionnement de la Première Commission sur la base de la résolution 42/42 N du 30 novembre 1987, de donner un caractère plus pratique aux travaux de la Conférence du désarmement, de consolider les liens entre les Nations Unies et les négociations de désarmement qui se déroulent en dehors de l'Organisation.

L'accroissement du rôle des Nations Unies en matière de désarmement consisterait, nous semble-t-il, à trouver des solutions réalisables, ayant force contraignante pour tous, aux problèmes les plus brûlants. Il est impératif de renoncer aujourd'hui à adopter des résolutions qui ne font que traduire les divergences de vues pour passer à des décisions consensuelles aboutissant à une action commune.

La participation active de l'opinion publique mondiale à la solution des problèmes du désarmement est un trait distinctif important des relations internationales actuelles. Ceci a été démontré à l'évidence à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Impossible de songer sans émotion au climat qui a régné dans cette salle lors de l'intervention de représentants d'organisations non gouvernementales. Nous, diplomates professionnels, devons faire notre autocritique et reconnaître que les représentants de l'opinion publique, bien souvent, font preuve d'un plus grand dynamisme et d'une volonté plus ferme d'arriver en définitive à des résultats pratiques.

Nous devrions tous faire de notre mieux pour aider le mouvement mondial en faveur de la paix. Nous devrions étudier de près les idées et opinions nombreuses et originales émises par les représentants de ce mouvement et en faire notre

M. Kravets (RSS d'Ukraine)

profit. Il n'y a rien de honteux à cela puisqu'en définitive la sécurité de toutes les nations, qui passe par le désarmement, devrait être l'objectif commun des diplomates professionnels et de ceux qui ne le sont pas.

Nous sommes convaincus que les efforts internationaux des Etats et la coopération multilatérale lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes communs à l'humanité tout entière constituent la condition la plus importante pour la survie et le progrès de l'humanité.

Au cours de sa présente session, l'Assemblée générale est appelée à contribuer dignement à la solution de ce problème vital.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : La présente session de la Première Commission se réunit cette année alors qu'un certain nombre d'événements encourageants se sont déroulés en ce qui concerne la limitation des armements et du désarmement. Aussi positive cette évolution puisse-t-elle être, il semble que l'ambivalence et la méfiance, bien que semblant perdre du terrain, continuent de caractériser les négociations tant bilatérales que multilatérales dans ce domaine.

La convocation de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement a permis de réaffirmer, à juste titre, que le désarmement est un problème commun dans lequel toutes les nations ont un rôle légitime à jouer. La nécessité des délibérations multilatérales et des accords multilatéraux et, partant, du rôle indispensable des Nations Unies, a été explicitement reconnue. De nouvelles initiatives de désarmement ont été proposées et il y a eu une meilleure compréhension des nouvelles conceptions et approches en matière de sécurité et de désarmement. Bien que la session n'ait pas pu adopter par consensus de déclaration finale, elle a offert une tribune mondiale où la communauté internationale dans son ensemble a pu accorder toute son attention à un examen complet et une réévaluation du large éventail des mesures de désarmement.

Le changement significatif du climat politique international, comme le montre notamment la tendance à l'amélioration dans les relations entre les deux superpuissances, a créé une atmosphère plus constructive. Parmi les évolutions significatives, on compte le Traité sur les forces nucléaires intermédiaires (FNI) et le Sommet de Moscou, en juin dernier, qui a permis d'aboutir à des accords sur la notification anticipée des explosions expérimentales de missiles balistiques, et sur la puissance des explosions nucléaires de chaque partie. Un accord de principe

M. Sutresna (Indonésie)

a également été élaboré sur des procédures limitant le déploiement de missiles basés au sol à certaines régions et sur des réglementations qui en limitent la mobilité. Nous espérons que ces mesures seront suivies d'efforts plus volontaristes et décisifs sur la question essentielle des armes stratégiques.

De plus, on est parvenu à quelques modestes progrès dans les négociations multilatérales en réduisant les divergences de vues sur une convention relative aux armes chimiques. En outre, les progrès réalisés dans la solution de différents conflits régionaux ne peuvent qu'avoir des effets bénéfiques dans le domaine du désarmement également. Ce nouvel esprit de conciliation devrait, nous l'espérons, contribuer au renforcement de la coopération entre Etats Membres et amener des progrès substantiels en matière de désarmement.

Cependant, il convient de rappeler que l'on n'a pas observé le moindre signe tangible de réduction dans l'acquisition d'armements, tant nucléaires que conventionnels. La triste réalité, c'est que des armes aux conséquences incalculables continuent de venir s'ajouter à un rythme accéléré aux arsenaux des nations. De même, les progrès inexorables en matière de recherche et développement font apparaître de nouveaux systèmes d'armes et des doctrines qui justifient leur mise au point et leur déploiement. Et par dessus tout cela, il y a la menace inimaginable mais bien réelle d'une guerre nucléaire. Le défi que nous devons relever consiste donc à adopter les stratégies efficaces et des mesures pour éliminer cette menace qui plane sur toute l'humanité. Il nous faut réorienter fondamentalement nos conceptions sur le désarmement et la sécurité sous tous leurs aspects, notamment en définissant clairement les étapes du désarmement nucléaire - y compris les responsabilités des puissances nucléaires et le rôle des Etats non nucléaires - en recherchant d'autres possibilités afin de ne plus s'en remettre aux armes nucléaires et en concluant des accords contraignants par lesquels les Etats nucléaires s'abstiendraient de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires et s'attacheraient à prévenir une guerre nucléaire.

Compte tenu de ces objectifs essentiels, je voudrais maintenant en venir à certaines des questions prioritaires que nous examinons.

Alors que nous marquons le vingt-cinquième anniversaire du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, il convient de rappeler que lors de sa signature, les puissances nucléaires ont solennellement pris l'engagement de

M. Sutresna (Indonésie)

négocier dans les plus brefs délais l'interdiction totale des essais. Cependant, depuis lors, les efforts en ce sens ont été voués à l'échec. C'est d'autant plus regrettable que cette interdiction aurait été une contribution notoire à une réduction décisive des armes stratégiques et autres armes nucléaires en soumettant à de véritables contraintes le développement qualitatif d'armes et de systèmes d'armes toujours plus puissants et perfectionnés.

Dans ces conditions, de nombreux Etats non nucléaires ont pris l'initiative, ces dernières années, d'avancer des propositions viables, notamment dans le domaine de la vérification. Pour leur part, l'Indonésie, le Mexique, le Pérou, le Sri Lanka et la Yougoslavie ont présenté une proposition visant à convoquer à une date aussi proche que possible une conférence chargée d'examiner un amendement au traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, ce qui permettrait d'en faire un traité d'interdiction complète des essais. Nous espérons que la Commission donnera une suite positive à cette initiative, car nous pensons toujours que ce serait un tournant décisif sur la voie longue et difficile qui mènera à l'interdiction complète des essais nucléaires et que cela contribuerait de façon sensible au renforcement du régime de non-prolifération.

Comme on le sait également, voilà 20 ans que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été ouvert à signature et ratification. En tant que partie, l'Indonésie continue de voir dans le Traité sur la non-prolifération un instrument essentiel parmi la série de traités qui réglementent les armes nucléaires. Mais en même temps, mon gouvernement partage les inquiétudes profondes d'autres Etats non nucléaires quant à l'application discriminatoire et sélective de ses principales dispositions.

M. Sutresna (Indonésie)

Afin de faire face à cette situation anormale, ma délégation appuiera l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération de la question de la création de centres régionaux de combustible, d'une banque internationale de combustible et d'un fonds spécial d'assistance nucléaire. A cet égard, l'Agence internationale de l'énergie atomique devrait contribuer à instaurer une coopération multilatérale dans le domaine des applications non militaires de l'énergie nucléaire en élargissant son programme d'assistance technique, et en appuyant les accords de coopération régionaux et les projets fondés sur des priorités régionalement acceptées. Il faut parvenir à un consensus général sur des arrangements équitables et à long terme qui s'appliquent également à tous les Etats.

Pour souligner l'attachement de l'Indonésie au régime de non-prolifération et à son renforcement, ma délégation a toujours encouragé la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Cette initiative ainsi que d'autres initiatives similaires dans d'autres régions sont dues en grande partie à notre volonté de renforcer la sécurité régionale en nous tenant à l'écart de la rivalité des grandes puissances et de leur concurrence stratégique. Elles découlent aussi des menaces que posent à l'environnement les futurs essais nucléaires et le déversement des déchets nucléaires. Il convient de souligner que la libre conclusion d'un traité entre les Etats d'une même région en vue d'interdire les armes nucléaires sur leurs territoires est un droit énoncé à l'article VII du Traité sur la non-prolifération. C'est pourquoi les puissances nucléaires se doivent de respecter la volonté clairement affirmée des Etats non nucléaires et de faciliter la création de telles zones plutôt que de s'y opposer.

La course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est une menace croissante qui pourrait avoir des conséquences incalculables pour le désarmement. En fait, la mise au point de la capacité de défense stratégique et le perfectionnement des armes antisatellite a introduit des éléments de déstabilisation dans un environnement stratégique déjà précaire. Cette évolution particulièrement dangereuse ne peut que conduire à une prolifération verticale et mettre ainsi en danger les accords existants sur la limitation des armements.

Mon gouvernement a d'autres raisons de s'opposer résolument à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, compte tenu de la situation et de la configuration géographiques de l'Indonésie. Pour une nation composée de milliers d'îles s'étendant sur 3 000 miles le long de l'Equateur proche de l'orbite

M. Sutresna (Indonésie)

géostationnaire, le fonctionnement normal de nos satellites de communication est fondamental pour nos systèmes de télécommunications nationaux. Les effets négatifs des systèmes de défense situés dans l'espace sur les communications par satellite à des fins pacifiques ne peuvent donc qu'inquiéter ma délégation. Par conséquent, des mesures doivent être prises d'urgence, y compris des mesures portant sur le renforcement du régime juridique actuel et l'interdiction des armes antisatellites, afin que la dernière frontière de l'humanité serve exclusivement à des fins pacifiques.

Il y a 20 ans, la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix a soulevé un espoir certain en raison des avantages manifestes que sa mise en oeuvre apporterait à la sécurité régionale et à la paix mondiale. En fait, compte tenu de leur situation stratégique, des grandes voies de navigation indispensables au commerce international et aux communications, des importantes ressources minérales et autres ressources naturelles, les Etats du littoral et de l'arrière-pays ont longtemps cherché à développer leurs nations dans un climat de stabilité et d'harmonie.

Pourtant, dès le début, cet objectif visant à créer une zone de paix s'est heurté à des manoeuvres navales de plus en plus nombreuses et importantes et à d'autres manifestations de puissance militaire de la part d'Etats extérieurs à la région. Le principe de liberté de la haute mer a souvent été invoqué aux fins d'accroître les activités militaires dans l'océan Indien. De même, la sécurité et le climat politique dans la région ont été invoqués comme principale raison pour différer la Conférence internationale sur l'océan Indien attendue de longue date. Cependant, compte tenu des progrès réalisés dans le règlement des conflits dans des régions proches de l'océan Indien, l'Indonésie demande instamment à tous ceux qui se sont opposés à la tenue de cette conférence dans le passé de revoir leur position et de s'associer au consensus international qui demande la convocation rapide de cette conférence pour réaliser les objectifs de la Déclaration.

Dans le même contexte, la menace que pose à la paix mondiale l'augmentation constante des forces navales, notamment sur le plan nucléaire, a retenu toute notre attention au cours des dernières sessions. Nous reconnaissons tous que l'un des aspects de la course aux armements navals dont on n'a malheureusement tenu aucun compte est le risque d'assister dans le monde - même le long du littoral de toute petite île - au déploiement de forces nucléaires basées en mer, y compris des armes nucléaires tactiques, ce qui pourrait menacer gravement tout Etat.

M. Sutresna (Indonésie)

Nation maritime, l'Indonésie s'inquiète profondément de la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires tactiques et stratégiques basées en mer. Par conséquent, nous estimons qu'il est indispensable de s'inspirer des progrès déjà réalisés par la Commission du désarmement pour définir certains principes et directives afin de prendre des mesures propres à limiter les armements navals et à accroître la confiance en mer. Cette question devrait être également examinée dans le cadre d'une négociation possible d'un accord multilatéral sur la prévention d'accidents en haute mer, de la mise à jour des lois existantes sur la guerre navale et le rôle éventuel des organisations navales en matière de gestion des océans et de l'utilisation pacifique des mers de notre planète, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Etant donné leurs effets mortels, les armes chimiques ont été classées dès 1948 dans la catégorie des armes de destruction massive. La recherche d'un instrument international pour interdire ces armes a été accélérée par leur prolifération et par la preuve de leur utilisation dans les derniers conflits.

De ce fait, les travaux réalisés avec dévouement et détermination par la Conférence du désarmement ont permis au cours des années de progresser considérablement. Il est donc vivement regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pu régler que partiellement les problèmes en suspens. En fait, de nombreuses délégations dans cette instance, dont la mienne, ont été déçues de voir qu'un projet de convention définitif n'avait pu être présenté à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous pensons néanmoins qu'une convention sur les armes chimiques est d'une telle importance pour tous les Etats que les quelques points de désaccord qui subsistent, notamment dans les domaines juridique et technique et dans celui de la coopération technique et économique, peuvent et doivent être surmontés. Les négociations devraient donc se poursuivre de toute urgence dans le cadre de la Conférence du désarmement. Toute autre action ne ferait que retarder les négociations actuelles et saperait le processus en cours d'achèvement, le plus rapidement possible, d'une convention.

La fréquence et l'utilisation massive des armes classiques dans le monde entier ainsi que leur perfectionnement et leur pouvoir de destruction toujours plus importants ont radicalement modifié notre perception des armes classiques et notre conception traditionnelle de la guerre classique. En outre, leur coût astronomique, les pressions qui poussent à s'en doter et le risque de voir les

M. Sutresna (Indonésie)

conflits menés avec des armes classiques se transformer en affrontements militaires ont, à juste titre, convaincu de nombreux Etats qu'il fallait contrôler et freiner la mise au point, la production et le transfert des armes classiques.

Tout en prenant certaines mesures concrètes, les Etats qui possèdent déjà les arsenaux militaires les plus importants et qui fabriquent, vendent, acquièrent et déploient la plus grande partie de ces armements, doivent s'abstenir d'affirmer que les armes classiques des pays en développement menacent davantage la paix et la sécurité internationales que les armes nucléaires et classiques des grandes puissances et de leurs blocs. La tâche qui consiste à arrêter et à inverser la course aux armements classiques concerne à la fois les pays qui fournissent ces armements et ceux qui les achètent et doit faire partie d'un processus intégré plutôt que de mesures isolées et sans aucune relation entre elles.

M. Sutresna (Indonésie)

Dans le monde complexe et de moins en moins sûr d'aujourd'hui, il n'y a pas d'autre solution pratique qu'une coopération internationale fructueuse si nous voulons placer nos espoirs dans notre avenir commun. Nous en sommes au stade où l'interdépendance dans le domaine de la paix et de la sécurité est une réalité. La voie de la survie mondiale passe par des négociations multilatérales productives, et non pas par la concurrence dans l'armement. Pourtant, on n'a rien fait pour pallier la bilatéralisation des négociations sur le désarmement qui continuent de se dérouler dans le contexte d'une rivalité stratégique. Ainsi, certaines questions importantes et urgentes, concernant notamment l'armement nucléaire, ont été arbitrairement retirées de la juridiction de la Conférence du désarmement. En conséquence, depuis que celle-ci a été reconstituée il y a presque 10 ans, on n'a pas été à même de convenir d'un cadre pour le déroulement de véritables négociations sur des questions d'une importance vitale pour l'humanité. Le rôle de la Conférence du désarmement, seule instance de négociations multilatérales dont nous disposons, doit être renforcé, et non pas affaibli, si l'on veut que l'armement nucléaire soit examiné en tant que problème mondial. Il faut souligner que les négociations bilatérales doivent compléter et renforcer la recherche du désarmement au niveau multilatéral. Il est donc essentiel de réaffirmer le rôle central et la responsabilité principale des Nations Unies en matière de désarmement et de nous engager à nouveau à accroître l'efficacité des mécanismes et procédures du processus multilatéral de désarmement.

M. KAMAL (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de la Première Commission et vous assurer de notre pleine coopération dans l'exercice de vos lourdes responsabilités. Votre élection est un hommage rendu non seulement à vos qualités personnelles mais aussi au grand pays que vous représentez. Nous sommes certains que, sous votre direction avisée, nos débats seront couronnés de succès.

Il y a 10 ans, l'Assemblée générale, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, adoptait par consensus une déclaration finale par laquelle la communauté internationale s'engageait à arrêter et à inverser la course aux armements. Ce fut là une percée historique dans la recherche longue et parfois décevante d'un ordre international qui permettrait aux Etats de garantir leur sécurité non pas par une augmentation mais par une diminution des armes.

M. Kamal (Pakistan)

Cette année encore, l'Assemblée générale s'est efforcée de promouvoir les objectifs du désarmement général et complet dans le cadre d'un débat intensif sur les questions générales de désarmement et l'évolution salutaire des négociations sur le désarmement entre les deux superpuissances, négociations qui ont abouti à des résultats encourageants et, notamment, un accord sans précédent aux fins d'éliminer toute une catégorie de missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée.

La troisième session extraordinaire consacrée au désarmement a donné lieu à un débat général prolongé sur les questions fondamentales de la sécurité et de la survie à l'ère nucléaire. La relation étroite entre le désarmement, le développement et la sécurité et le désir d'effectuer des progrès dans l'examen de ces questions ont été très évidents au cours des débats. On a également insisté sur la nécessité de renforcer le processus multilatéral de désarmement afin de répondre aux soucis non pas individuels mais collectifs de la communauté internationale.

L'absence d'un document de clôture à cette troisième session extraordinaire ne doit cependant pas nous faire oublier l'acquis de cette session. Il y a eu des divergences manifestes à l'égard de certaines questions clefs, mais l'examen du document du Président a révélé qu'il y avait accord sur de nombreux points importants et une ébauche de consensus sur d'autres. Comme le Secrétaire général le dit dans son rapport sur l'activité de l'Organisation pour 1988 :

"... la majeure partie du texte soumis à l'adoption de l'Assemblée a été généralement acceptée." (A/43/L. p. 13)

Les acquis ont été réels et, pour reprendre les termes du Secrétaire général :

"Une certaine convergence des points de vue sur le désarmement a ... été confirmée par le fait qu'un certain nombre d'éléments importants ont été acceptés..." (Ibid., p. 14)

Nous pensons qu'en conservant ces acquis, nous contribuerions à bâtir un édifice transparent de désarmement, en un moment où des conditions favorables sont perceptibles dans le monde entier.

La course aux armements actuelle, surtout dans ses aspects nucléaires, semble propulsée par sa propre volition et ne se justifie même pas dans le contexte de la dissuasion mutuelle dont les grandes puissances se menacent l'une l'autre mais qui menace également notre existence planétaire. La surassurance et la surcapacité de tuer ne sont une réponse ni du point de vue politique ni du point de vue militaire. L'humanité doit vivre chaque jour avec la menace horrible que

M. Kemal (Pakistan)

représentent 50 000 ogives nucléaires prêtes à déclencher une catastrophe totale, sans parler des pléthores d'armes classiques dont les principales alliances militaires et les grandes puissances se sont dotées. On justifie l'accumulation continue de systèmes d'armes nucléaires de plus en plus perfectionnés et de plus en plus mortels en arguant que la dissuasion nucléaire a effectivement empêché un conflit en Europe depuis 43 ans. Voilà un argument dicté par l'atavisme et non pas par le bon sens.

Le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée et les négociations sur la réduction de 50 % des arsenaux nucléaires stratégiques donnent du relief à deux enseignements fondamentaux : premièrement, l'élimination des armes nucléaires est un objectif réaliste, qui peut être atteint de manière à accroître la sécurité de tous les intéressés; deuxièmement, lorsque la volonté politique nécessaire existe, les problèmes techniques ne présentent pas d'obstacles insurmontables. Voilà pourquoi nous avons été encouragés par la déclaration faite par le Président des Etats-Unis, en séance plénière de l'Assemblée, lorsque, parlant des négociations en cours dans le cadre des pourparlers sur la réduction des armes stratégiques et de la mise au point d'un traité, il a dit :

"Je peux dire à l'Assemblée que s'il est peu probable qu'un tel traité soit signé dans les mois à venir, il est plus que probable qu'il le soit d'ici un an." (A/43/PV.4, p. 32)

Notre existence interdépendante ne se prête à aucune option autre que celle d'un monde de paix. La maîtrise de la science et de la technique par l'homme ne nous laisse pas le choix. Eviter la catastrophe nucléaire, impératif moral capital de notre temps, doit demeurer notre priorité essentielle.

Les Etats non nucléaires, de leur côté, ont largement contribué à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires en renonçant volontairement à l'option nucléaire, et ils escomptaient que les Etats dotés d'armes nucléaires y renonceraient également. Ils sont par conséquent en droit de demander des garanties juridiquement contraignantes aux Etats nucléaires pour se prémunir contre la menace ou l'emploi de telles armes. Les déclarations unilatérales faites à cet égard sont cependant loin de valoir les assurances dignes de foi que recherchent les Etats non nucléaires. Il est essentiel que les Etats nucléaires visés entendent les appels réitérés des Etats non nucléaires qui demandent les garanties de sécurité indispensables à un régime de non-prolifération efficace.

M. Kamal (Pakistan)

Voilà plus de 25 ans que l'importance d'une interdiction des essais nucléaires est pleinement reconnue comme étant au coeur du processus du désarmement nucléaire. Un traité interdisant toutes les explosions expérimentales nucléaires par tous les pays, dans tous les milieux et à tout jamais, s'est trop fait attendre. Il ne doit plus retarder. Ce serait là un moyen unique de mettre fin à l'amélioration qualitative des armes nucléaires et d'empêcher leur prolifération. Par le passé, cette question a été compliquée par le spectre de difficultés techniques évoquées par certains pour justifier la nécessité de poursuivre leurs programmes d'essais nucléaires. Ces derniers temps, les progrès effectués dans le domaine de la surveillance sismique montrent clairement que la vérification ne fait pas problème et ne saurait servir de prétexte pour freiner les négociations. Le perfectionnement des instruments sismiques capables de détecter les explosions a atteint un point tel qu'il est maintenant possible, selon les experts, d'identifier une charge d'une kilotonne. Cette capacité de détection exclurait l'éventualité d'essais militaires clandestins.

M. Kamal (Pakistan)

En de précédentes occasions, ma délégation a déclaré devant cette commission que le Pakistan avait pris un engagement infaillible en matière de non-prolifération nucléaire. Nous estimons que la propagation des armes nucléaires dans plus de pays que les cinq Etats actuellement dotés d'armes nucléaires ne fera qu'aggraver l'insécurité de notre monde. Il est donc important de préserver et de renforcer le régime existant de non-prolifération et de le compléter par d'autres mesures, mondiales et régionales, telles que la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix pour apaiser les soucis de sécurité des Etats non nucléaires.

Nous sommes fortement résolus à maintenir notre région à l'abri des armes nucléaires. Le Pakistan ne possède pas d'armes nucléaires et n'a pas l'intention de s'en doter. En Asie du Sud, les préoccupations que suscite la prolifération nucléaire sont à l'image des tensions et de la méfiance du passé. Pour calmer les malentendus ou les soupçons, la bonne solution consiste en une approche régionale, chaque Etat acceptant des obligations égales et non discriminatoires. Nous voyons des avantages à cette approche régionale de plus en plus prometteuse partout dans le monde.

Tous les Etats de l'Asie du Sud ont déclaré, au niveau le plus élevé, qu'ils n'avaient pas l'intention d'acquérir ni de mettre au point des armes nucléaires. Nous saluons ces déclarations et nous espérons que les autres verront combien il est sage de transformer les engagements unilatéraux en obligations de traité. En fait, le Pakistan a fait plusieurs propositions à cet effet. Nous restons disposés à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en même temps que l'Inde, à accepter l'intégralité des garanties imposées à notre programme nucléaire en même temps que l'Inde, à conclure avec l'Inde un accord bilatéral d'inspection mutuelle des installations nucléaires de l'un et de l'autre, à faire avec l'Inde une déclaration commune de renonciation aux armes nucléaires et à conclure avec l'Inde un accord bilatéral d'interdiction des essais nucléaires.

Nous sommes disposés à accepter tout accord équitable et non discriminatoire, accompagné d'arrangements de vérification efficaces, qui engagerait les pays de la région d'une manière juridiquement contraignante à ne pas acquérir ni fabriquer d'armes nucléaires. Conscients du rôle important que les Nations Unies sont appelées à jouer dans le domaine du désarmement, nous avons même proposé que pour étudier les possibilités de cet accord, une conférence ait lieu sur la non-prolifération nucléaire en Asie du Sud, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation des Etats de la région et autres Etats intéressés.

M. Kamal (Pakistan)

La nécessité de réduire et de limiter les armements classiques, les forces armées et les budgets militaires se manifeste de plus en plus nettement. Nous sommes heureux que ces questions reçoivent maintenant l'attention qui leur est due. L'inquiétude suscitée par l'escalade des dépenses mondiales en forces armées classiques et en armes classiques, qui représentent les quatre cinquièmes du montant total consacré aux armements, est légitime.

Dans le domaine du désarmement classique, plus peut-être que dans le cadre du désarmement nucléaire, c'est l'approche régionale qui offre les perspectives les plus réalistes de succès. La tendance à faire de grandes dépenses militaires dans une région donnée procède en grande partie de facteurs locaux, de différends territoriaux non résolus, du refus de respecter le droit à l'autodétermination, d'ambitions d'hégémonie régionale, d'occupations étrangères ou d'interventions militaires. Le but d'un processus régional de désarmement devrait être d'établir un équilibre militaire mutuellement acceptable entre les Etats de la région et d'exclure la présence militaire de forces étrangères. Quand on arrête cet équilibre, il faut tenir compte de la capacité qu'a chaque Etat de fabriquer lui-même des armements et de les acquérir auprès de sources extérieures de même que du niveau de perfectionnement des armes. Les mesures destinées à créer un équilibre régional pourraient comprendre l'abandon de certains types d'armes perfectionnées, des plafonds convenus imposés aux forces armées, l'élimination de la capacité de lancer des attaques surprise et de procéder à des manoeuvres militaires à grande échelle et des restrictions géographiques imposées au déploiement des forces armées.

La course aux armements, dans de nombreuses régions, est alimentée par les efforts que déploie l'Etat militairement le plus puissant pour arriver à une position de supériorité incontestée. Cela ne peut qu'aggraver les tensions, accroître le danger de conflit et, partant, condamner les Etats de la région à un cercle vicieux de niveaux de force et d'armements toujours plus élevés avec une sécurité réduite. Les Etats qui ont la prépondérance militaire dans une région donnée portent donc la responsabilité particulière de promouvoir et d'amorcer des limitations et des réductions d'armements.

Nous sommes convaincus que l'édifice de la paix et de la sécurité mondiales pourra être renforcé si les pays de diverses régions du monde donnent forme officielle à leur engagement de freiner la course aux armements et d'assurer leur propre sécurité au niveau d'armements le plus bas possible au moyen d'engagements régionaux solennels.

M. Kamal (Pakistan)

Alors que l'humanité lutte pour enrayer une course débridée aux armements sur la terre, elle doit également faire face à la nouvelle menace de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Le danger est imminent de voir déployer des armes à base spatiale ou dirigées contre d'autres objets dans l'espace ou sur la Terre. Cette évolution, qui causerait d'énormes pertes en ressources et en argent, aurait un grand effet de déstabilisation. Il convient de l'éviter avant qu'il ne soit trop tard.

Etant donné les nouvelles possibilités d'utilisation à des fins militaires de l'espace extra-atmosphérique dues aux progrès récents et projetés des sciences et des techniques, le régime juridique actuel, qui doit être strictement respecté, ne suffira pas pour répondre aux exigences d'une prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il est nécessaire de renforcer les normes juridiques existantes et de les compléter par des règles nouvelles afin que l'espace soit réservé uniquement à une exploitation pacifique. De ce point de vue, une plus grande transparence dans les activités des puissances spatiales constituerait une importante mesure d'instauration de la confiance.

L'utilisation des techniques de télédétection et de télésurveillance à base spatiale offre aujourd'hui à la communauté internationale une occasion unique de surveiller le respect des accords de désarmement. Cette capacité est restée jusqu'ici le monopole de quelques Etats techniquement avancés. Nous pensons que ces techniques devraient être à la disposition de tous les Etats sur une base d'égalité et de non-discrimination, par le biais d'une institution internationale appropriée. L'espace extra-atmosphérique est aux portes de l'humanité et les activités militaires dans cet environnement ont des répercussions sur la sécurité de chaque nation. Des mesures efficaces de désarmement dans ce domaine ne peuvent être négociées que dans une instance multilatérale. Voilà pourquoi le Pakistan appuie la création, au plus tôt, d'une institution internationale de surveillance spatiale. Cette institution pourrait contribuer de manière positive à la vérification, à l'instauration de la confiance et à la transparence.

Personne ne saurait approuver l'emploi, quelles que soient les circonstances, d'armes chimiques. La communauté internationale a exprimé son horreur et son indignation lorsqu'elles ont été récemment employées. Mais cela ne saurait suffire. Il est extrêmement urgent de parachever la convention sur les armes chimiques actuellement négociée à Genève. Le Pakistan est partisan d'une interdiction complète, effective, vérifiable et équitable de ces armes de

M. Kamal (Pakistan)

destruction massive. Nous espérons que la Conférence du désarmement, avec toute la diligence possible, abordera les questions qui restent en suspens dans un esprit de compromis et qu'elle saura mener à bien des années d'efforts.

Le monde a assisté à une escalade débridée de la course aux armements navals, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif. L'expansion et la modernisation des forces navales des grandes puissances navales combinées au perfectionnement croissant des systèmes d'armes à base navale, au déploiement en mer d'armes nucléaires, tant stratégiques que tactiques, et à l'introduction de sous-marins d'attaques à propulsion nucléaire confèrent une capacité effrayante à la marine de guerre de quelques Etats. En conséquence, la sécurité des Etats côtiers petits et moyens se trouve menacée depuis la mer à un point sans précédent. La question du désarmement naval et de l'imposition de limites aux installations militaires en haute mer exigent donc d'être traitées sans retard.

Des procédures appropriées de vérification et de plainte sont indispensables pour l'application des accords de désarmement. Les mesures efficaces propres à vérifier le respect préviendront la violation de ces accords et créeront un climat de confiance. Nous sommes heureux de voir accepter de plus en plus les inspections sur place et les autres méthodes de vérification de ce genre. Les progrès de la science et de la technique ont permis d'améliorer beaucoup la surveillance du respect des accords.

M. Kamal (Pakistan)

L'utilisation de ces techniques que seuls quelques pays détiennent actuellement devrait être mise à la disposition de tous les Etats sur une base d'égalité et d'universalité. C'est pourquoi nous appuyons l'établissement d'un système de vérification, sous les auspices des Nations Unies pour permettre à la communauté internationale de s'assurer du respect des accords du désarmement.

Cependant, la vérification n'est pas une fin en soi. Il est tout aussi important que la communauté internationale dispose de mesures efficaces qui lui permettent de prendre une action concertée pour assurer le respect au cas où la vérification aurait prouvé qu'il y a eu violation d'une mesure de désarmement convenue.

Le rythme implacable auquel avancent les techniques militaires accompagne la sinistre possibilité de voir apparaître d'ici peu de nouveaux systèmes d'armes encore plus meurtrières, plus précises et d'une plus longue portée. Il est indispensable de résister à la tentation de profiter des progrès et des techniques pour obtenir la supériorité militaire. L'expérience montre que ces avantages sont éphémères. La recherche à grands frais de nouveaux types d'armes améliorera peut-être la capacité militaire, mais n'aura pas nécessairement pour effet une sécurité accrue.

Il est vrai que la révolution scientifique et technique ne peut pas et ne doit pas être endiguée, mais il doit quand même être possible, au moyen d'accords, d'imposer des contraintes à ses dangereuses applications militaires.

La responsabilité qui nous incombe est lourde. Et les réponses ne consistent pas à dépenser un billion de dollars en armements tous les ans, alors que la majorité des populations du monde souffrent de privation économique, de famine et de maladie : c'est vers ces problèmes que nous devrions orienter nos énergies, c'est contre ces problèmes que nous devrions faire la guerre.

M. AZIKIWE (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Cette séance de la Première Commission se déroule dans le sillage de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui s'est terminée il y a à peine trois mois et demi. Lorsque nous pensons que cette session a été convoquée pour répondre au désir impérieux de la communauté internationale de voir des mesures d'urgence adoptées, pour arrêter et renverser la dérive sans but de l'humanité vers l'anéantissement à cause d'une course aux armements effrénée, notamment dans le domaine des armes nucléaires, nous pouvons conclure que cette

M. Azikiwe (Nigéria)

troisième session extraordinaire a été une occasion perdue. La délégation nigériane ne peut cacher sa déception que cette session n'ait pas réussi à obtenir un consensus qui aurait donné un élan nécessaire au processus multilatéral de désarmement. Le plus attristant est que l'on n'ait pas pu transformer les domaines de convergence en un document de consensus, d'autant plus que cette session se déroulait dans un climat de relations fort améliorées entre les superpuissances qui auparavant s'étaient détériorées et avaient servi d'excuse facile pour expliquer l'absence de progrès sur les questions de désarmement.

La délégation nigériane n'a pas l'intention de se livrer à une autopsie futile de la troisième session extraordinaire pour déterminer ce qui n'a pas fonctionné ou qui est à blâmer. Nous avons tous évalué les résultats de cette session. Le Nigéria, à ce stade, préférerait être optimiste et envisager la troisième session extraordinaire comme un événement constructif dans le sens où les leçons morales que nous avons tirées de son échec, entraîneront la Commission et d'autres instances de désarmement à travailler de concert pour instaurer la paix et la sécurité.

Tous les Etats ici représentés se sont engagés aux termes de la Charte des Nations Unies à sauver les générations futures du fléau de la guerre. Malheureusement, la période que nous vivons est la plus militarisée de tous les temps. Le développement qualitatif et quantitatif des armes de guerre, notamment les armes nucléaires et la course aux armements en pleine escalade, ont placé l'humanité au bord dangereux qui sépare la catastrophe de la survie, et si nous n'agissons pas maintenant pour arrêter et renverser la course aux armes nucléaires, la fin du monde est peut-être proche.

Il faut changer d'attitude et mettre en place de nouvelles idées pour s'attaquer aux problèmes du désarmement. Le conflit entre les peuples est peut-être inévitable, de même que les divergences entre points de vue, mais cela ne signifie pas que ceux dont les avis diffèrent doivent recourir au conflit armé ou accumuler les armements pour être toujours prêts à faire la guerre. Les ressources consacrées actuellement à l'armement, le niveau d'accumulation, la puissance de destruction, le perfectionnement technique des armes modernes, exigent que nous agissions d'urgence pour sauver l'humanité d'un anéantissement éventuel.

C'est dans ce contexte que le Nigéria s'est félicité de l'amélioration considérable des relations Est-Ouest qui a déjà abouti au Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée, le

M. Azikiwe (Nigéria)

Traité FNI entre les deux Etats dotés d'armes nucléaires et à leur engagement de négocier une réduction de 50 % de leurs armes nucléaires stratégiques. Le Nigéria avait espéré que cette occasion qui s'offrait à la communauté internationale, par le biais de ce traité, aurait permis de commencer des négociations multilatérales de désarmement efficaces. En dépit de progrès sensibles dans les négociations bilatérales entre les superpuissances, les efforts multilatéraux complémentaires constructifs ne devraient pas être relégués à l'arrière-plan.

Tout en nous félicitant du Traité FNI, la délégation nigériane aimerait faire preuve de prudence et rappeler que l'euphorie générale avec laquelle ce traité a été accueilli pourrait n'être qu'éphémère si l'on ne conclut pas d'urgence un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En l'absence de progrès sur l'interdiction des essais, les réalisations bilatérales courent le risque de n'être considérées que comme un rideau de fumée tendant à remplacer la quantité par la qualité. En fait, ces réductions quantitatives ne suffisent pas, puisque de telles réductions peuvent très bien être compensées par l'amélioration qualitative de l'arsenal nucléaire. C'est pourquoi un traité d'interdiction complète des essais nucléaires devient impératif. Un traité d'interdiction des essais serait un moyen efficace pour empêcher la course aux armements de prendre une dimension qualitative et contribuerait aux efforts en vue d'un véritable désarmement nucléaire.

La conclusion d'un tel traité est depuis longtemps considérée comme la tâche la plus urgente de la Conférence sur le désarmement et pourtant les travaux de la Conférence sur cette question prioritaire n'ont pas été satisfaisants. Dans un effort visant à trouver un dénominateur commun pour commencer un travail de fond sur cette question cette année, les membres du Groupe des 21 ont présenté une proposition demandant que l'on crée un comité ad hoc sur la question, dans le but d'entreprendre des négociations multilatérales sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La présentation de cette proposition a été la seule évolution importante sur cette question intervenue cette année. Malheureusement, elle n'a pas été bien accueillie par certaines délégations qui, de toute évidence, ont préféré l'approche progressive adoptée par les superpuissances dans leurs entretiens bilatéraux sur cette question. Cette approche progressive, qui permet la continuation des essais à une puissance convenue et à des intervalles fixes, ne mène pas à des négociations rapides. Le Nigéria ne peut accepter que

M. Azikiwe (Nigeria)

l'on légitimise les essais sous une forme quelconque ou pour une raison quelconque. Une telle approche, si on l'accepte, remettrait indéfiniment la réalisation d'une interdiction complète des essais nucléaires. Il y a près de 40 ans que la Commission examine la question d'une interdiction des essais nucléaires. Il faut maintenant assumer nos responsabilités et prendre les mesures qui faciliteront la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

M. Azikiwe (Nigéria)

Un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, suivi d'un gel dans la fabrication des armes nucléaires et de leurs vecteurs et de réductions des arsenaux existants avant leur élimination définitive sont les principales mesures que la communauté internationale doit prendre d'urgence si l'humanité veut empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire.

Juillet 1988 a marqué le vingtième anniversaire de l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et août 1988 le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Le Nigéria est partie à ces deux traités et les a signés, convaincu qu'ils contribueraient à la paix et à la sécurité internationales. Ces deux traités ont pour objectif essentiel de prévenir la prolifération des armes nucléaires. Il serait toutefois erroné de penser qu'ils ont déjà réalisé les objectifs prévus.

Les deux traités imposent l'obligation aux Etats parties dotés d'armes nucléaires de chercher à aboutir à l'arrêt définitif de tous les essais d'armes nucléaires et de poursuivre les négociations à cet effet. Mais comme nous le savons trop bien, les Etats dotés d'armes nucléaires parties aux deux Traités ont non seulement continué mais ont également intensifié leurs essais d'armes nucléaires au mépris total de leurs obligations aux termes du Traité. Ce faisant, ils ont sapé la confiance dans ces traités, mais, pis encore, ils ont favorisé l'escalade de la course aux armements au détriment de l'humanité.

Les assurances de sécurité prévues dans le TNP ont fait l'objet d'interprétations diverses. Le refus des Etats dotés d'armes nucléaires parties au TNP de donner des assurances juridiquement contraignantes aux Etats parties non dotés d'armes nucléaires, notamment aux Etats membres qui n'appartiennent à aucune des deux alliances militaires, remet sérieusement en question l'utilité du TNP. A moins que les Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont renoncé à l'option nucléaire de façon juridiquement contraignante, aux termes du TNP, n'obtiennent à leur tour des assurances juridiquement contraignantes contre le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires et que leurs droits ne soient reconnus dans le contexte du TNP, le bien-fondé de l'action qu'ils ont entreprise dans l'intérêt de l'humanité continuera de leur échapper. C'est pourquoi la délégation nigériane estime qu'il est impératif de conclure un protocole additionnel au TNP afin de

M. Azikiwe (Nigéria)

fournir de telles assurances. Pendant ce temps, les Etats non dotés d'armes nucléaires n'auront aucun intérêt à avaliser la prolongation du Traité qui viendra à expiration en 1995.

Ma délégation se réjouit du rôle accru de la vérification dans les accords de désarmement. Nous estimons que les procédures de vérification précises sont indispensables à la bonne application de tout accord de désarmement. Il doit cependant être bien évident que la vérification ne saurait se substituer à la volonté des Etats de parvenir à un accord, et d'assumer, en toute bonne foi, les obligations découlant de ces accords.

La responsabilité du contrôle du respect des termes de tout accord de désarmement reposera assurément avant tout sur les parties. Toutefois, même dans les accords de désarmement bilatéraux qui concernent les armes nucléaires, la crainte universelle engendrée par l'existence et l'emploi éventuel de ces catégories d'armes exige qu'un rôle soit conféré au mécanisme de vérification multilatérale dans le cadre des Nations Unies. Les dispositions relatives à une vérification sur mise en demeure, qui figurent dans le Traité FNI, seront probablement reprises dans de nombreux accords à venir. Il s'agit là d'un domaine où l'Organisation des Nations Unies peut valablement jouer un rôle. De toute évidence, le recours à la mise en demeure ne sera pas décidé à la légère par l'une ou l'autre des parties à l'Accord, mais si le cas se présente il serait rassurant de faire appel à un inspecteur d'une partie tierce appartenant au mécanisme des Nations Unies. Ceci n'exige pas, surtout au premier stade du désarmement nucléaire, la mise au point d'un mécanisme onéreux au sein des Nations Unies, mais exige par contre que les deux superpuissances reconnaissent que les Nations Unies incarnent les intérêts internationaux dans le domaine du désarmement nucléaire.

Dans sa déclaration faite à l'Assemblée générale, le 29 septembre 1988, le Ministre des affaires étrangères du Nigéria a exprimé son inquiétude face à l'éventualité du recours aux déchets radioactifs et toxiques à des fins hostiles et a demandé à l'Assemblée générale de charger la Conférence du désarmement d'entreprendre des négociations relatives à un projet de convention sur l'interdiction de déverser des déchets radioactifs et toxiques à des fins hostiles. Cet appel intervient au moment où la communauté internationale prend davantage conscience des effets néfastes des déchets radioactifs et toxiques et

M. Azikiwe (Nigeria)

souhaite prendre des mesures d'urgence afin de protéger l'humanité contre les horreurs qu'entraînerait l'utilisation de ces déchets mortels à des fins hostiles ou dans des conflits armés.

L'effet nocif des déchets radioactifs et toxiques sur la vie humaine et sur l'environnement en fait des moyens de guerre puissants. L'appel opportun lancé par le Ministre du Nigeria en vue de prévenir l'éventualité de l'utilisation des déchets radioactifs et toxiques en tant qu'armes est destiné à encourager des progrès efficaces sur la voie du désarmement général et complet.

La délégation du Nigeria connaît l'action menée tant par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) que par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la gestion des déchets toxiques et nucléaires. Ma délégation s'associe pleinement à l'appel lancé par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue de créer un groupe d'experts chargé d'élaborer un code relatif aux transactions internationales portant sur des déchets nucléaires. Ma délégation est également sensible aux efforts réalisés par le PNUE en vue d'élaborer une convention mondiale sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux. Ces efforts sont très utiles et compléteront la Convention internationale sur l'interdiction du déversement des déchets radioactifs et toxiques à des fins hostiles ou dans un conflit armé, proposée par le Ministre du Nigeria.

La délégation du Nigeria se réjouit des progrès réalisés jusqu'à présent par la Conférence du désarmement sur l'élaboration d'un projet de convention sur les armes chimiques. A cette étape, lorsque sont examinés certains aspects du projet de convention qui avaient été laissés de côté au début de la négociation, ma délégation aimerait faire quelques remarques à ce sujet.

Les armes chimiques sont des armes de destruction massive qui, par leur puissance meurtrière, viennent aussitôt après les armes nucléaires. Lorsque la convention sera conclue, ce sera l'instrument multilatéral de désarmement le plus complet qui ait jamais été négocié. Les parties à la convention ne seront pas seulement tenues de renoncer à l'option des armes chimiques mais également de détruire effectivement tous les stocks d'armes chimiques relevant de leur autorité, y compris leurs installations de fabrication. Le respect de la convention sera assuré par un régime international strict. Les Etats non parties n'auront

M. Azikiwe (Nigeria)

cependant pas d'obligations aux termes de la convention. Les armes chimiques étant relativement faciles à acquérir, il va sans dire que les Etats parties seront exposés à un désavantage militaire injustifié si la convention ne prévoit pas de clause propre à empêcher les Etats non parties de mener une guerre chimique contre les Etats parties. Cette considération prend toute sa valeur lorsque nous songeons aux rapports qui confirment l'emploi d'armes chimiques au cours d'une guerre récente, en violation du Protocole de Genève de 1925. Si un mécanisme propre à empêcher les Etats non parties de tirer profit de la vulnérabilité des autres Etats ne figure pas dans la convention, beaucoup d'Etats qui seraient autrement devenus parties à la convention pourraient juger inopportun de le faire si un adversaire en puissance semblait devoir rester en dehors de la convention. Il pourrait en résulter un cercle vicieux qui, en définitive, pourrait avoir des effets défavorables sur la convention.

M. Azikiwe (Nigéria)

Il va sans dire que l'espace extra-atmosphérique, notre dernière frontière, est le patrimoine commun de l'humanité auquel la course aux armements ne doit pas s'étendre. Les activités d'exploration et d'exploitation de l'espace extra-atmosphérique doivent s'effectuer de façon pacifique et dans le respect du droit international. Comme cela apparaît clairement aujourd'hui, le régime juridique existant, qui régit les activités des Etats dans l'espace extra-atmosphérique, a été dépassé par les perfectionnements de la science et de la technique. Aussi convient-il aujourd'hui de le consolider et de le renforcer d'urgence afin que la course aux armements ne s'étende à l'espace. L'humanité aurait avantage à ce que la Commission du désarmement confie au Comité spécial de l'espace la tâche d'entamer des négociations efficaces sur la prévention de la course aux armements dans l'espace. Un mandat non négocié se révèle désormais inutile.

Comme les membres de la Commission le savent, le Nigéria a contribué à la création du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement pendant la première session extraordinaire de 1978 de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Aujourd'hui, ce programme apparaît très utile puisqu'il a permis de mettre sur pied un corps de fonctionnaires du désarmement issus tant des pays en développement que des pays développés et d'offrir ainsi une ressource vitale pour la promotion des mesures de désarmement. Ma délégation s'en félicite.

De ce point de vue, je tiens à dire officiellement combien nous apprécions le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement et sommes reconnaissants aux Etats-Unis d'Amérique, à l'Union des Républiques socialistes soviétiques, à la République fédérale d'Allemagne, à la Hongrie, au Japon et à la Suède, dont les Gouvernements ont invité les boursiers à effectuer des visites d'études dans leurs pays respectifs. Par ailleurs, je suis heureux d'annoncer que le Nigéria accueillera le programme sous-régional de formation en matière de désarmement pour l'Afrique occidentale au début de l'année prochaine. Nous souhaitons que des programmes de formation aussi constructifs en matière de désarmement soient appliqués très bientôt à d'autres régions.

Enfin, en déclarant les années 70 première Décennie du désarmement, la communauté internationale espérait que l'objectif du désarmement nucléaire et l'élimination des autres armes de destruction massive, ainsi que la conclusion d'un

M. Azikiwe (Nigéria)

traité prévoyant un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace, serait atteint d'ici à la fin de la Décennie. Nous avons noté avec plaisir que l'Organisation ne s'est pas laissée décourager par le fait que les buts et objectifs de la Décennie n'aient pas été atteints comme cela était prévu dans la résolution 2602 E (XXIV) du 16 décembre 1969 de l'Assemblée générale. En outre, il convient de noter que dans le supplément No 42 (A/35/42), paragraphe 19, la Commission du désarmement a énoncé les éléments de la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement. Les objectifs et principes de la Décennie sont pour l'essentiel restés sans effet malgré la lueur d'espoir apparue vers la fin.

Etant donné le climat politique international actuel résultant de l'amélioration entre les superpuissances, qui a conduit à des négociations sur la réduction des armements, ma délégation espère que la dynamique du désarmement sera maintenue. Voilà pourquoi ma délégation propose que les années 90 soient déclarées troisième Décennie du désarmement des Nations Unies. La délégation du Nigéria est disposée à entamer des consultations en vue de parvenir à un consensus sur un projet de résolution de procédure qui donnerait mandat à la Commission du désarmement pour commencer ses travaux sur la déclaration, à sa session de fonds de 1989. A notre sens, cette déclaration contribuera à la réalisation de la paix et de la stabilité internationales.

M. FAU (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, la délégation de l'Uruguay se félicite de vous voir occuper les fonctions de président de la Commission, ce qui est un hommage rendu à vos qualités de diplomate et à vos connaissances en matière de désarmement et de sécurité internationale, ainsi qu'au rôle de premier plan que le Canada, pays ami, joue dans des domaines d'une importance croissante, comme la vérification qui, de l'avis de mon pays, devrait être élargie de façon à renforcer le rôle des Nations Unies dans ce domaine. La délégation de l'Uruguay s'en tient ici une fois encore à sa position de principe. Sa conduite n'est dictée ni par la rhétorique ni par un souci d'alignement politique qui refléteraient des positions idéologiques et pourraient nous conduire à prendre parti dans la situation stratégique mondiale.

La position indépendante de l'Uruguay est pleinement conforme à son respect scrupuleux du droit international et à sa vocation traditionnelle qui est d'élargir la sphère des relations internationales, dans le cadre de normes et de principes juridiques et en totale conformité avec notre vocation pacifique.

M. Fau (Uruguay)

C'est donc un motif de fierté pour ma délégation que de réaffirmer ici ces principes historiques, qui ont permis à l'Uruguay de prendre des initiatives destinées, d'une part, à favoriser le désarmement et, d'autre part, à encourager toutes suggestions visant l'élimination du militarisme des relations internationales. Nous, petits Etats, ne devons pas nous considérer comme de simples tiers dans ces questions. Nous avons aussi le droit de permettre que soient réunies les conditions propices à la paix et la sécurité internationales.

Jusqu'à l'année dernière, nous commençons les travaux de la Commission dans un climat international pesant et décevant qui perdurait. La mission dont s'acquittent les Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et la sécurité internationales, ainsi que leur contribution aux efforts de désarmement nécessaires à son renforcement, s'en trouvait affaiblie, pour ne pas dire sans objet, compte tenu de la réalité immédiate. Mais cette année, nous commençons nos travaux dans un climat radicalement différent. Cela est dû pour l'essentiel à l'application progressive du premier accord sur la réduction des armes stratégiques à portée intermédiaire entre les superpuissances et plus récemment, à un recours effectif au mécanisme du système des Nations Unies pour permettre le règlement de quelques-uns des conflits régionaux les plus graves que connaît notre planète.

M. Fau (Uruguay)

Les Etats en jeu dans ces conflits - y compris ceux qui sont parmi les plus puissants - ont à présent choisi le Conseil de sécurité pour examiner et adopter des moyens de règlement communs. Les vertus de l'action diplomatique propre aux fonctions du Secrétaire général ont à nouveau démontré leur validité. Les dispositifs des forces sous le drapeau des Nations Unies redeviennent aujourd'hui un moyen approprié d'assurer l'arrêt des affrontements militaires dans ces conflits, tandis que la recherche de leur solution se poursuit au cours de négociations ardues.

La simultanéité de ces faits nouveaux semble augurer un renouveau de la capacité d'action de notre organisation en vue de renforcer la paix, qui est constamment menacée, pour ne pas dire transgressée, dans toutes les régions du monde.

Mon pays nourrit de grands espoirs quant à l'aboutissement de ces efforts qui, aujourd'hui, au sein des Nations Unies semblent faire apparaître un début de solution et encourage vivement les efforts de paix que déploient les Etats en crise. Mais nous croyons, dans le même temps, que pour assurer une paix internationale durable et instaurer des conditions stables de sécurité internationale, il faut un effort parallèle, soutenu et efficace pour réduire les armements de tous les Etats et les amener à un niveau compatible avec les véritables exigences de leur sécurité et de leur défense.

Il s'agit donc de faire prendre sans plus de retard un tournant décisif dans la course aux armements qui existe actuellement à tous les niveaux, en vue d'instaurer un climat mondial de paix et de stabilité et contribuer à dissiper les divergences qui existent dans le monde afin d'encourager la renaissance de la coopération internationale indispensable pour combler les profonds déséquilibres économiques, financiers, commerciaux, techniques et sociaux qui perturbent les relations entre les nations.

Les préoccupations découlant de l'importance de la course aux armements ont été exposées dans les déclarations de nombre d'hommes d'Etat à l'Assemblée générale lors de la dernière session extraordinaire consacrée au désarmement, il y a trois mois.

L'impossibilité d'aboutir à un document de consensus minimum au cours de cette même session a d'ailleurs montré à l'évidence la divergence des positions nationales en matière de politique de sécurité et d'armement. Mais toutefois, les

M. Fau (Uruguay)

points de convergence apparus au cours de cette session extraordinaire semblent laisser espérer que l'on pourra à l'avenir renforcer les domaines de consensus grâce à des travaux patients, persévérants et dévoués en matière de diplomatie multilatérale.

L'amélioration des relations bilatérales entre les superpuissances ne s'est pas traduite par un progrès dans les concertations multilatérales, ainsi que nous l'espérons tous comme aboutissement de cette session extraordinaire.

L'Uruguay, comme la grande majorité des délégations ici présentes, pense que les progrès dans les négociations et la concertation multilatérales sont indispensables et doivent venir compléter les progrès dans les négociations bilatérales.

Il y a deux raisons majeures qui nous conduisent à insister sur l'importance de concentrer nos efforts par le biais des mécanismes multilatéraux de notre organisation dans la situation actuelle. D'abord, parce que tous les Etats ont le droit de participer à la prise de décisions qui concernent leur propre destin. Or le désarmement est une question de responsabilité collective et non l'apanage de ceux qui disposent d'une grande capacité de décision militaire. La deuxième est une question de réalisme politique : de par la nature même de l'évolution de la course aux armements contemporaine, et afin de la limiter et de la contenir, il faut prendre des mesures multilatérales. Il en est de même pour ce qui est de la reprise de la prolifération nucléaire, de la diffusion des techniques perfectionnées d'armements, de l'élargissement de marchés internationaux des armements et de leur clandestinité croissante, ainsi que de la prolifération effrayante d'armes chimiques. Aucune politique de limitation n'aura de résultats véritablement efficaces si tous les Etats qui jouent un rôle dans cette inquiétante évolution ne s'y engagent pas avec détermination.

Limiter cette évolution grâce à la force de quelques-uns ou au poids dominant d'un petit nombre ne suffira pas et n'est pas souhaitable.

J'en viens aux points précis de notre ordre du jour. Dans le domaine de la course aux armements nucléaires, l'Uruguay partage l'espoir que la conclusion des premiers accords de réduction stratégique entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et le fait politique important que représentent l'application effective de leurs dispositions ainsi qu'une vérification par étapes grâce aux procédures de vérification qui figurent dans ces instruments engendreront la confiance et

M. Fau (Uruguay)

permettront ainsi des réductions plus importantes de leurs arsenaux nucléaires et, à l'étape suivante, la diminution d'au moins 50 % de leurs armements nucléaires réclamés par la communauté internationale.

C'est un fait que l'hégémonie nucléaire, la division du monde en blocs et l'insécurité croissante sur le plan international que nous connaissons depuis tant d'années ont stimulé la course effrénée aux armements dans la plus grande partie de la planète. Ces conditions semblent également avoir alimenté l'illusion dangereuse selon laquelle pour avoir du poids dans notre monde contemporain, il serait peut-être nécessaire de disposer d'armements nucléaires.

C'est pourquoi il est essentiel aujourd'hui de faire des efforts en vue d'arrêter tant la prolifération nucléaire horizontale que verticale grâce à l'application de toutes les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, déjà signé par 138 Etats.

M. Fau (Uruguay)

L'Uruguay - qui est partie active à ce traité ainsi qu'au Traité de Tlatelolco - souhaite ardemment voir le Traité acquérir une portée universelle et toutes ses dispositions appliquées intégralement.

Tout aussi importants aujourd'hui sont les efforts collectifs que nous impose la réduction des armements classiques, qui sont en fait les instruments utilisés dans les guerres contemporaines et qui font en moyenne plus de 2 200 000 victimes par an. Les conflits régionaux contemporains sont parmi les facteurs qui contribuent le plus à l'accroissement exorbitant du nombre de ces armes et à leur concentration au niveau le plus dangereux.

C'est la raison pour laquelle mon pays, pleinement conscient de la gravité de la crise régionale que traverse notre continent - la crise en Amérique centrale - a participé activement aux efforts des huit pays qui, par le biais du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui, ont entrepris une démarche diplomatique destinée à empêcher que la violence ne s'étende dans la région, à rapprocher les parties au différend et à favoriser la recherche d'un règlement pacifique et démocratique.

A la suite de cela, les Etats latino-américains sont convenus d'un commun accord que ces efforts devaient nécessairement aller de pair avec un programme de désarmement et des mesures propres à accroître la confiance dans la région, programme qui est devenu un élément essentiel parmi ceux qui ont été proposés en vue d'un règlement permanent de la crise.

Les efforts diplomatiques conjoints ont contribué de façon décisive à la conclusion des Accords d'Esquipulas par les cinq pays d'Amérique centrale touchés par la crise. Comme le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a déclaré en séance plénière, le respect total de ce dernier plan est indispensable au règlement de ce conflit régional. Entre-temps, aussi longtemps que durera la crise, les bases proposées pour la pacification définitive et le désarmement de la région demeureront indispensables.

L'Uruguay, conjointement avec un nombre croissant d'Etats latino-américains, milite, dans le cadre des Nations Unies, en faveur de mesures multilatérales, bilatérales et unilatérales propices au désarmement régional, mesures qui devraient être arrêtées et adoptées compte dûment tenu du caractère spécifique des problèmes de chaque région. Dans le même esprit, mon gouvernement appuie les activités du "Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement", dont le siège est à Lima.

M. Fau (Uruguay)

La paix, la démocratie, le désarmement et le développement ne sont pas considérés actuellement dans notre continent comme un ensemble d'idéaux à encourager indépendamment. Au contraire, il s'agit d'objectifs dont chacun ne sera pleinement réalisé que si les autres le sont.

En ce qui concerne les armes chimiques, que l'on croyait, naguère encore, avoir disparu ou être sur le point de disparaître, il nous faut exprimer à nouveau la vive préoccupation que suscite leur réapparition pour la communauté internationale. Et nous ne devons pas craindre de reconnaître que l'efficacité effrayante de ces armes, qui ont fait leurs preuves sur le terrain, risque d'encourager une relance de leur fabrication et de leur emploi. Il faut que la communauté internationale tout entière intensifie ses efforts pour élaborer et appliquer immédiatement une convention multilatérale visant à interdire complètement la fabrication, le stockage et la prolifération des armes chimiques ainsi qu'à en éliminer effectivement l'emploi à des fins militaires.

Les petits Etats comme le mien essaient invariablement d'amener les puissants à modeler leur conduite sur les normes du droit international. De l'avis de mon pays, le respect strict des normes juridiques internationales est essentiel à la réalisation du désarmement et de la sécurité. ce qui implique nécessairement que les dispositions de la Charte des Nations Unies soient respectées. A notre avis, la réaffirmation du principe selon lequel l'espace extra-atmosphérique doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques s'impose plus que jamais aujourd'hui - principe qui a déjà été consacré dans les traités en vigueur et que nous aimerions voir appliquer de façon plus spécifique par l'établissement d'un régime juridique adapté à la situation actuelle.

La tenue de négociations entre les principales puissances spatiales est à notre avis une nécessité absolue. Mais il nous semble tout aussi évident que l'humanité ne sera tranquille que si l'on interdit à tout jamais la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, grâce à un instrument international adopté multilatéralement, dans l'intérêt et avec la participation de tous les membres de la communauté internationale.

J'aimerais parler d'un problème mondial qui continue d'avoir des effets néfastes pour la communauté internationale, à savoir le contraste dramatique entre le surarmement et les répercussions extrêmement graves qu'il a sur le développement. Nous continuons de penser que la véritable menace qui pèse sur

M. Fau (Uruguay)

l'avenir de la stabilité et de la sécurité internationales découle de l'énorme fossé économique, financier, commercial et technologique qui sépare les pays industrialisés des pays moins puissants, fossé qui continue d'être l'une des causes principales de l'instabilité, de la méfiance, des tensions, de l'importance exagérée accordée aux exigences de la sécurité - elle-même source de conflits internes -, et des affrontements militaires.

Nous faisons remarquer aux principaux pays industrialisés qu'il est de plus en plus de leur intérêt d'accélérer la réorientation de leurs propres ressources en faveur des besoins civils ainsi que la modernisation de leurs sociétés au plan économique. Aux pays moins développés, nous déclarons que les plus grandes menaces à leur souveraineté au XXI<sup>e</sup> siècle ne seront pas liées au seul danger militaire mais viendront aussi, et surtout, de leur sous-développement économique et de ce qu'ils n'ont pas accès aux bénéfices de la technologie et qu'ils ne sont pas préparés à y participer. Les uns et les autres doivent chercher à supprimer ces disparités, à promouvoir l'effort collectif, soutenu et efficace en faveur du désarmement et à renouer les liens de coopération au bénéfice de tous, dans un monde chaque jour plus interdépendant.

M. Fau (Uruguay)

A notre avis, cet effort est essentiel pour que ce processus de désarmement libère les ressources qui doivent être consacrées aux exigences du développement économique, social et technique.

Tout ce que nous ferons dans ce sens rendra en quelque sorte justice à ceux qui ont tant fait par le passé pour cette organisation mais, en même temps - et c'est peut-être là le plus important - nous ferons lever un espoir en ceux - si nombreux et partout - qui attendent quelque chose de nous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant des Etats-Unis a demandé la parole, je la lui donne.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais féliciter l'Ambassadeur Pierre Morel, de la France, pour la déclaration qu'il a faite aujourd'hui et dans laquelle il a annoncé que la France accueillerait la conférence internationale sur l'interdiction des armes chimiques, qui aura lieu à Paris du 7 au 11 janvier 1989.

La délégation des Etats-Unis est heureuse de voir que la proposition faite par le Président Reagan dans son discours à l'Assemblée générale au sujet de cette conférence a reçu une réaction favorable et que le Gouvernement français a pris l'initiative d'organiser et d'accueillir cette conférence.

Organiser dans de si brefs délais une conférence qui porte sur des questions délicates et complexes sera une tâche ardue mais les Etats-Unis s'engagent à apporter tout leur appui et leur entière participation, et espèrent vivement que l'on parviendra à confirmer le Protocole de Genève de 1925 et à réaffirmer les actions menées pour mettre un terme à l'utilisation des armes chimiques.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai reçu une demande émanant d'un représentant qui souhaite exercer son droit de réponse. Avant de lui donner la parole, je voudrais attirer l'attention des membres de la Commission sur la procédure suivante.

Conformément aux décisions appropriées de l'Assemblée générale et à la pratique établie, les délégations doivent exercer leur droit de réponse à la fin de la journée, les jours où deux séances sont consacrées à l'examen du même point de l'ordre du jour. Le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux par point de l'ordre du jour. La durée de la première intervention d'une délégation dans

Le Président

l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée doit être limité à dix minutes et celles de la seconde intervention à cinq minutes.

Ce sont là les règles fondamentales et je n'en donnerai pas lecture chaque fois que des interventions seront faites dans l'exercice du droit de réponse. J'ai cependant jugé bon de le faire la première fois qu'un représentant a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse, à la présente session.

Je donne la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande, dans l'exercice de son droit de réponse.

Dame Ann HERCUS (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais exercer mon droit de réponse au sujet de certaines observations faites cet après-midi par l'Ambassadeur de la France.

Dans sa déclaration, il s'est référé à la communication au Secrétaire général de renseignements concernant les essais nucléaires, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 42/38 C. L'Ambassadeur a noté que certains Etats qui ont fourni des renseignements concernant les essais nucléaires effectués par la France n'en avaient pas fait autant au sujet d'essais effectués par d'autres puissances nucléaires et il a demandé s'il n'y avait pas eu en l'occurrence deux poids deux mesures.

La Nouvelle-Zélande a répondu à l'invitation contenue dans la résolution 42/38 C qui est faite aux Etats Membres de communiquer au Secrétaire général :

"tous renseignements ... dont ils peuvent disposer concernant des explosions nucléaires." (Résolution 42/38 C, par. 3)

Nous l'avons fait en ce qui concerne la France et les essais qu'elle effectue dans la région du Pacifique Sud - et à ce jour, nous sommes le seul pays à l'avoir fait. Nous l'avons fait parce que la Nouvelle-Zélande a la capacité de surveiller les explosions expérimentales dans notre partie du monde. Nous n'avons pas de capacité semblable qui nous permettrait de surveiller les essais effectués ailleurs.

Je voudrais donc assurer le représentant de la France qu'il n'y a pas eu en l'occurrence deux poids deux mesures. La Nouvelle-Zélande, comme la France, agit bien entendu dans un souci d'objectivité, et a basé son rapport au Secrétaire général sur les renseignements dont elle disposait.

Dame Ann Hercus (Nouvelle-Zélande)

Le représentant de la France peut également être assuré que la Nouvelle-Zélande sera très heureuse de ne plus avoir à faire de rapport aux termes de la résolution 42/38 C lorsque la France ne procédera plus à des essais nucléaires dans le Pacifique Sud.

Nous avons évidemment entendu avec satisfaction confirmer cet après-midi que la France fournirait à l'avenir certains renseignements au sujet de ses essais nucléaires, comme l'avait déclaré le Ministre des affaires étrangères de la France à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement.

La séance est levée à 18 heures.